



**Le Conseil
québécois
du théâtre**

Pour une politique des arts et de la culture

Mémoire présenté par
le Conseil québécois du théâtre
à
la Commission de la culture

Le 17 septembre 1991

Basé sur les résolutions adoptées par le milieu théâtral lors des congrès du théâtre, ce mémoire est le fruit des réflexions menées par un comité présidé par M. Normand Chouinard et auquel ont participé M. Rémi Boucher, M. René-Daniel Dubois, Mme Louise Fugère, M. Bernard Gilbert, M. Denis Lagueux, Mme Ginette Noiseux et M. Pierre Rousseau.

M. Pierre MacDuff a agi à titre de consultant et de rédacteur.

Mme Catherine Bégin, M. Gabriel Lemelin et Mme Marie Ruel se sont joints à l'équipe pour assurer la révision du mémoire.

Ce mémoire est présenté à la Commission de la culture par le Conseil québécois du théâtre au nom de ses associations-membres, soient:

Association des compagnies de théâtre (ACT)

Association des producteurs de théâtre professionnels (APTP)

Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)

Association québécoise des marionnettistes (AQM)

Centre des auteurs dramatiques (CEAD)

Conseil supérieur de la formation en art dramatique (CSFAD)

Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (MAQTEJ)

Théâtres Associés inc. (TAI)

Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ)

Union des Artistes (UDA)

Toute reproduction à des fins non commerciales est autorisée à condition de mentionner la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Le Conseil québécois du théâtre
426, rue Sherbrooke Est, Bureau 300
Montréal (Québec) H2L 1J6
Téléphone: (514) 849-1592; télécopieur: (514) 849-4957

Il est à noter que l'élément fondamental de la nation n'est pas la race mais la culture.

Daniel Johnson
Égalité ou indépendance (1965)

Nous ne voyons guère comment les Canadiens français pourront retrouver un nouvel équilibre, c'est-à-dire une identité nationale spécifique, enrichie par rapport à celle du passé, sans une action vigoureuse de l'État dans le domaine culturel. Autrement, ce sera l'effritement rapide de la culture nationale, sans solution de remplacement et encore moins de dépassement.

Pierre Laporte
Postulats d'une politique culturelle, Livre blanc (1965)

Pour qu'elle porte tout son fruit, la démocratie doit devenir culturelle autant que politique, sociale ou économique.

Camille Laurin
La politique québécoise du développement culturel (1978)

Pour inviter du monde il faut avoir un chez-nous, [...] il faut avoir des murs, et ce n'est pas la pierre des murs qui dit à ceux qui veulent venir dans nos murs que ces murs-ci sont nos murs: c'est la différence des mots écrits dessus.

Réjean Ducharme
HA hal (1978)

Si la Révolution Tranquille, une fois décérébrée, n'avait plus pour objet que l'enrichissement matériel, sans pensée, sans projet, d'un groupe dont la seule spécificité en tant que groupe est de ne pas parler la même langue que ses voisins mais de dire les mêmes choses qu'eux avec un charming accent et des airs de vieille France folklorique, en l'absence d'un véritable projet culturel, (...) le Québec ne semble pas justifié de faire tout le tapage politique qu'il fait depuis plus de vingt ans.

René-Daniel Dubois
Pour une politique... culturelle (1990)

Mais, si nous voulons garder au Québec nos diverses compétences dans le domaine culturel, nos créateurs et artistes doivent pouvoir vivre avec un minimum de sécurité financière. [...] On peut craindre que les artistes et les créateurs, ceux qui ont le désir raisonnable et juste de consacrer leur vie à leur oeuvre ou à leur art, passent davantage de temps à se préoccuper de leur avenir matériel qu'à s'occuper utilement à leur travail.

Roland Arpin
Une politique de la culture et des arts (1991)

Table des matières

Préambule

Une concertation continue	1
Le mémoire du Conseil québécois du théâtre	2

Première partie

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU GROUPE-CONSEIL

Une version finale différente de celle envoyée aux médias	3
Des passages et des engagements disparus	4
Rapatriement et éparpillement	6
Les arts et la culture: une richesse et une responsabilité collectives	7
L'essor des arts au Québec et la stagnation de l'aide étatique	8
L'annonce de "mesures de contraction"	9
L'aide financière réellement consentie à la création: de l'illusion à la réalité	11
Fonction première du ministère des Affaires culturelles: l'art pour l'art	14
Les "industries culturelles"	16
Le théâtre n'est pas une industrie	19
Les municipalités: une nouveau rôle... non rémunéré	20
La création d'un Observatoire des politiques culturelles	23

Deuxième partie

QUEL QUÉBEC VOULONS-NOUS CONSTRUIRE?

Révolution Tranquille Phase II: la culture au coeur du Québec de demain	25
Les dérobades du gouvernement du Québec	28
Les cris d'alarme du Conseil québécois du théâtre	31

Troisième partie

UNE VÉRITABLE POLITIQUE NATIONALE DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DU THÉÂTRE

Le théâtre québécois: une croissance phénoménale	35
La démystification du soutien public: une situation dérisoire	35
La politique culturelle proposée par le Groupe-conseil et la réalité de la pratique théâtrale	37

Conclusion	39
-----------------------------	----

Tableaux

Tableau 1: Répartition du budget du ministère des Affaires culturelles de 1986-1987 à 1991-1992	12
Tableau 2: Répartition des crédits supplémentaires du ministère des Affaires culturelles de 1986-1987 à 1991-1992	13

Annexes

Annexe 1: <i>Réflexions présentées par René-Daniel Dubois lors de la consultation sur le financement des arts de Samson/Bélair Deloitte & Touche</i>	
Annexe 2: <i>Compte rendu d'une rencontre de travail tenue par la firme Samson/Bélair Deloitte & Touche</i>	
Annexe 3: <i>Recommandations du Conseil québécois du théâtre au Groupe-conseil sur le projet de politique culturelle au Québec</i>	

Préambule

Une concertation continue

Le milieu théâtral a l'habitude de la concertation. Dû probablement au fait qu'il soit un art foncièrement *collectif*, la mise en commun fait intrinsèquement partie de sa dynamique. En prolongement, cette façon d'être et de faire s'est traduite par la volonté de la communauté théâtrale de se doter d'instances qui en représentent les diverses constituantes. Ainsi, l'Union des Artistes défend les intérêts des interprètes depuis 1937; l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) a, pour sa part, oeuvré dès 1958 et jusqu'en 1985; contemporains de la création du ministère des Affaires culturelles du Québec, l'Association des directeurs de théâtre (ADT) et le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) étaient fondés respectivement en 1964 et 1965. (Le second joue encore, tant ici qu'à l'étranger, le rôle de porte-parole de la dramaturgie québécoise, alors que les compagnies théâtrales représentées jusqu'en 1984 par l'ADT se sont, à la disparition de l'organisme, regroupées sous diverses associations qui rendent plus précisément compte de l'envergure et de la diversité du théâtre au Québec.) D'autres regroupements se sont formés depuis, qui complètent le tableau associatif de la pratique théâtrale professionnelle et sont, eux aussi, représentés au sein du Conseil québécois du théâtre.

En 1981, au terme des États généraux du théâtre professionnel au Québec, le milieu théâtral décidait de se doter d'une instance qui en représente l'entière et qui, au-delà des intérêts spécifiques de l'une ou l'autre de ses factions, puisse intervenir au nom des intérêts supérieurs du théâtre sur des questions touchant l'ensemble de ceux et celles qui, à un titre ou à un autre, oeuvrent en théâtre au Québec. Demandé par le milieu théâtral et porté par celui-ci, le Conseil québécois du théâtre était fondé en 1983.

Par le biais de ses associations, le milieu théâtral a participé de près à toutes les tribunes où était interrogée la politique culturelle du Québec ainsi qu'à toutes les consultations visant l'élaboration d'une politique théâtrale qu'ont pu exercer les divers titulaires des Affaires culturelles.

Ces consultations, nous le rappelons, ont été nombreuses. Officieuses ou officielles, menées par les ministres ou leur personnel politique, voire même parfois par des firmes indépendantes engagées à cette fin, le milieu théâtral -- pour ne prendre que lui -- s'est vu régulièrement sollicité depuis quinze ans, au point où l'on peut avoir le sentiment qu'**au chapitre culturel, les divers gouvernements qui se sont succédé n'auront guère accompli qu'une suite de consultations et bien peu de réalisations tangibles en regard des attentes que ces consultations soulevaient.**

On retiendra comme étapes importantes de ce continuum consultatif le Livre vert de M. Jean-Paul L'Allier (1976), le Livre blanc de M. Camille Laurin (1978), l'énoncé de politique théâtrale de M. Clément Richard (1984) et, tout récemment, l'étude sur le financement des arts commandée par Mme Lucienne Robillard, laquelle étude a indirectement mené

aux présents travaux, avec ce que ceux-ci, comme les précédents, supposent de vérifications préalables et postérieures auprès des milieux concernés...

Chaque fois, nous tenons à le souligner, le milieu théâtral a scrupuleusement pris part à ces consultations, bien qu'aucune d'entre elles et même les plus achevées (nous pensons ici à celle menée par le ministre Clément Richard et ayant conduit à la parution, en 1984, de *la Politique du théâtre au Québec*), ne soit parvenue à réellement améliorer la situation du théâtre au Québec, **faute des crédits suffisants qui puissent rendre tangibles les souhaits du ministère, demeurés de la sorte lettres mortes**, jusqu'à ce que le suivant titulaire des Affaires culturelles se lance... dans une nouvelle consultation, toujours annoncée comme étant la dernière et la bonne.

Pour sa gouverne, au cours de la dernière décennie, la communauté théâtrale s'est réunie formellement à six reprises pour faire le point sur les grandes questions qui la concernent dont, en premier lieu, les politiques culturelles des divers paliers gouvernementaux. Ce fut d'abord à l'occasion des États généraux du théâtre professionnel au Québec, en novembre 1981, puis lors du Congrès de fondation du Conseil québécois du théâtre, en mai 1983; lors du 2^e Congrès québécois du théâtre, en février 1986; lors du 3^e Congrès, en avril 1988, lors des États généraux sur la formation professionnelle en art dramatique, en mai 1989 et, enfin, lors de la quatrième édition du Congrès québécois du théâtre, tenue en mai 1990.

La représentation auprès des pouvoirs publics fait naturellement suite à l'effort de concertation du milieu théâtral et celle-ci s'est exercée de diverses manières tant avant qu'après la création du CQT, lors d'interventions officielles à l'endroit des responsables des dossiers culturels au sein de l'appareil politique fédéral ou provincial ainsi qu'auprès des administrations municipales, à l'occasion de débats publics ou autrement et, très souvent, par la prise de parole sur la place publique relayée par l'appareil médiatique.

Le mémoire du Conseil québécois du théâtre

Le présent mémoire est déposé par le Conseil québécois du théâtre au nom de la communauté théâtrale et des associations nationales membres du CQT, soit l'Association des compagnies de théâtre (ACT), l'Association des producteurs de théâtre professionnel (APTP), l'Association des professionnels des arts de la scène (APASQ), l'Association québécoise des marionnettistes (AQM), le Centre des auteurs dramatiques (CEAD), le Conseil supérieur de la formation en art dramatique (CSFAD), la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (MAQTEJ), les Théâtres Associés inc. (TAI), Théâtres unis enfance jeunesse (TUEJ), et l'Union des Artistes (UDA).

Dans le cadre de ce mémoire, le Conseil québécois du théâtre n'entend pas se prononcer explicitement sur chacune des recommandations apparaissant dans le document *Une politique de la culture et des arts* et qui correspondent à autant d'éléments pouvant être traduits comme des résolutions dans un éventuel énoncé de politique culturelle. Seront d'abord commentés certains grands postulats qui traversent le document du Groupe-conseil et certains principes qui en ont inspiré les recommandations finales. Dans un second temps, seront rappelées certaines prises de position du Conseil québécois du théâtre au chapitre de la culture.

Première partie

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU GROUPE-CONSEIL

Une version finale différente de celle envoyée aux médias

La lecture de la version *finale* de la proposition de Politique de la culture et des arts a provoqué chez les membres du Conseil québécois du théâtre un sentiment de malaise ainsi qu'une vive inquiétude, et ce malgré un certain accord tant avec les principes que les finalités et les traits généraux de la *Proposition* ¹.

L'inquiétude du Conseil québécois du théâtre provient essentiellement des **importantes modifications (coupures, réécritures et rajouts) survenues en bout de piste entre l'avant-dernière version, qui a circulé auprès des médias** ² et qui a été largement commentée par ceux-ci, et la version finale, sensiblement différente.

D'inspiration humaniste plutôt que comptable, le document envoyé sous embargo aux médias traduisait avec force conviction, un parti pris en faveur de la nécessité, plusieurs fois répétée, d'un soutien étatique plus approprié à l'endroit des arts et plaidait pour un investissement accru et *immédiat* de la part du gouvernement québécois dans le champ culturel.

Le document final expurgé de ses cris d'alarmes et de plusieurs recommandations impliquant le gouvernement provincial dans des gestes concrets et des moyens suffisants pour pallier la situation de crise vécue dans les arts, notamment d'interprétation, donne maintenant à penser que le ministère des Affaires culturelles estime avoir fait suffisamment à ce chapitre et que s'il souhaite obtenir davantage de moyens, nommément par la gestion des sommes consenties par le gouvernement fédéral au secteur culturel, c'est pour accroître ses créneaux d'intervention à l'endroit d'autres ministères ainsi qu'envers de nouvelles clientèles dont, prioritairement, les industries culturelles.

Par un singulier retournement de sens, le libellé final de la *Proposition*, dont sont disparus pratiquement tous les passages déplorant la situation difficile vécue par les artistes au Québec et la précarité des arts d'interprétation, laisse entendre -- et c'est là le message le plus souvent réitéré et assurément le plus clair -- que le temps est venu pour que de nouveaux partenaires, au premier rang desquels il faut compter les municipalités puis l'entreprise privée, s'impliquent dans le soutien des arts.

¹ *Finalités*: Développer le domaine des arts et de la culture; favoriser l'accès à la culture; accroître l'efficacité de l'intervention du gouvernement et de ses partenaires dans la gestion de la mission culturelle. *Principes*: la culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société (...); le droit à la vie culturelle fait partie des droits de la personne et c'est pourquoi l'activité culturelle doit être accessible à l'ensemble des citoyens; l'État a le devoir de soutenir et développer la dimension culturelle de la société (...). La *Proposition* exprime enfin le souhait que la politique culturelle à venir soit *enracinée, dynamique, complète et ouverte* (pp. 51 et 55).

² *Une politique culturelle* / Proposition présentée à Madame Liza Frulla-Hébert ministre des Affaires culturelles / par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, document photocopié de 315 pages, daté de juin 1991 et coiffé de la mention *Projet sous embargo*.

Des passages -- et des engagements -- disparus

Ainsi, sont disparues de la version finale des observations ou recommandations telles:

Pour des raisons qui s'expliquent historiquement, la culture n'a pas eu dans le passé toute la place qui aurait naturellement dû être la sienne dans notre société. On peut certes mener des activités culturelles dans toutes formes de société, riches ou pauvres, primitives ou civilisées. L'Histoire le démontre. Mais à mesure que les sociétés se développent, les activités se diversifient et les fonctions se spécialisent sous peine de régresser, il faut confier à des professionnels, spécialistes en leur domaine, le soin de développer tel ou tel secteur de la vie sociale, le secteur culturel compris. Pendant plusieurs années, notre société n'a pas considéré sur le même pied le social, l'économique et le culturel, ce dernier étant à tort considéré comme une dimension quelque peu accessoire. Nous avons alors d'autres priorités. Mais les temps ont changé et de plus en plus de gens comprennent aujourd'hui le rôle indispensable de la culture dans une société. On comprend alors qu'il est maintenant temps de mettre fin à cet état de relative pauvreté qui a été souvent le lot de la vie culturelle dans le passé. Car on ne voit nulle part dans le testament de nos ancêtres une clause quelconque qui voue à un tel destin la culture et ceux qui la font... (p. 13) ³ DISPARU.

De plus, même si comme nous venons de le noter, la vie culturelle au Québec est intéressante, variée et relativement développée, nous sommes encore très éloignés d'une vie culturelle luxuriante et trépidante, où toutes les disciplines s'épanouiraient pleinement. Il n'est pas besoin d'analyses poussées pour faire une telle constatation. (p. 68) DISPARU.

Il faut donc que chaque institution culturelle ait les moyens de bien faire connaître ses produits, d'élargir son public et, en particulier, d'agir auprès des jeunes. (p. 129) DISPARU

Que Montréal se voie reconnaître une vocation nationale et qu'en conséquence on prenne les dispositions pour que les activités artistiques qui s'y tiennent aient des retombées dans le reste du Québec. (p. 158) ⁴ DISPARU

Que Montréal, ville ayant un rayonnement international, soit doté des équipements lui permettant de progresser dans ce secteur. (p. 159) ⁵ DISPARU

³ Les numéros de page qui apparaissent entre parenthèses réfèrent, bien entendu, à la pagination du document envoyé aux médias.

⁴ La nouvelle recommandation se lit maintenant comme suit: "Que soit reconnue et développée la dimension culturelle du Grand Montréal, foyer de création, lieu à forte densité d'action culturelle et pôle culturel ayant une portée nationale" (Recommandation 40).

⁵ La nouvelle recommandation se lit maintenant comme suit: "Que l'action internationale qui s'exprime par des activités d'importation et d'exportation culturelles fasse l'objet d'aide et de soutien de la part du Ministère" (Recommandation 41)

Que l'accessibilité aux spectacles vivants soit reconnue comme une activité culturelle privilégiée et qu'en conséquence on prenne les dispositions pour rendre possible une telle activité sur tout le territoire du Québec. (p. 160) DISPARU

À la question «faut-il des ressources additionnelles pour les arts et la culture» on ne peut que répondre haut et clair, OUI! (p. 266) DISPARU.

***Des moyens financiers nouveaux:** certains besoins justifient l'attribution de moyens financiers additionnels: la rénovation des assises budgétaires («budgets de base») d'organismes dont les budgets n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années; l'aide aux créateurs et aux artistes par des mesures de bourse de perfectionnement; la perception des droits d'auteur; la relance du plan de développement des équipements selon un objectif d'équité et d'accessibilité (cartographie des équipements et programmation sur dix ans). Plusieurs formules de financement sont proposées. (...) La révision et l'augmentation du budget du MAC sur la base de quelques dossiers prioritaires (arts de la scène, équipements, action internationale et le développement) assorti d'un programme d'évaluation des programmes d'aide et de subventions. Dans une telle perspective les nouvelles ressources financières allouées au MAC devraient privilégier toutes formes de «leviers», de fonds d'appariement ou de fonds jumelés. Ces formules devraient être possibles entre le MAC, les municipalités, les organismes, le secteur privé mais aussi avec d'autres ministères. (pp. 268-269) DISPARU*

Plus inquiétante encore est la disparition de certaines recommandations:

Que le MAC élabore un programme de soutien à la gestion afin de soutenir les organismes qui en expriment le besoin (p. 87) DISPARU

Que soit étudiée et mise en application l'augmentation du droit d'auteur par une formule d'appariement gouvernemental (p. 91) DISPARU

Favoriser la captation de certaines émissions chaque fois qu'une telle mesure peut être prévue lors de l'attribution de bourses d'aide à la création. (p. 161) DISPARU

Que le gouvernement augmente le niveau de son aide financière directe aux arts et aux lettres (p. 280) DISPARU

Que la place prioritaire que le gouvernement accordera à la culture ait des effets par la hausse [des crédits alloués] de certains programmes du secteur de l'éducation et des communications (p. 280) DISPARU

À sa manière, et ainsi expurgée de ses aspects les plus revendicateurs et de plusieurs actions impliquant le gouvernement du Québec, la dernière version de la *Proposition* reconduit le double discours habituel des personnes politiques en vertu duquel est affirmée l'importance fondamentale de la culture sans qu'en contrepartie cette affirmation ne s'assortisse de moyens lui permettant d'être agissante dans le réel⁶.

Rapatriement et éparpillement

Dans une fuite vers l'avant, le ministère des Affaires culturelles réclame, par la voix du Groupe-conseil, des pouvoirs additionnels, qu'il prévoit obtenir par le rapatriement des sommes que le gouvernement fédéral consent en ce domaine.

Dans cette même foulée, est annoncée, sur un terme de dix ans, toute l'"horizontalité" des interventions à venir du ministère des Affaires culturelles, auprès des autres ministères (notamment ceux du Tourisme, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, des Finances, des Transports, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, des Affaires internationales, des Communications, de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, de la Justice, et des instances publiques telles la Régie des rentes, l'Office de planification de développement du Québec et Loto-Québec, etc. [pp. 200-201]).

"L'objectif de ces manoeuvres est maintenant devenu de récupérer des sommes qu'Ottawa consacre à la culture; mais, advenant qu'elles soient récupérées, de ne plus en utiliser qu'une fraction pour le soutien des arts et de la culture" déclarait le Conseil québécois du théâtre, en mars 1991, lorsqu'il a comparu devant le Groupe-conseil. Il n'apparaît pas inutile de le répéter ici puisque rien ne laisse croire que le Conseil ait été réellement entendu...

En plusieurs endroits de ce mémoire, on rappellera la position sans équivoque tenue par le Conseil québécois du théâtre, en novembre dernier, devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, lors de laquelle était réclamée, conséquence de l'Indépendance souhaitée pour le Québec, la pleine et totale prise en charge de tous les pouvoirs d'intervention, au premier rang desquels se situe la culture.

Dans la conjoncture actuelle, fragilisée par un gouvernement provincial qui, à l'encontre des engagements qu'il a lui-même pris, confond art et culture, et fait la sourde oreille à l'endroit de ses revendications, le secteur des arts a le désagréable sentiment de servir de *projet pilote* à un rapatriement qui, dans les faits, a pour principale fonction de tenir lieu de premier élément de négociation dans une nouvelle ronde de tractations constitutionnelles dont l'enjeu est flou.

Vu la précarité dans laquelle le peu d'intérêt manifesté à leur endroit par le gouvernement du Québec les a mis, plusieurs entreprises et organismes culturels hésitent à faire confiance au ministère des Affaires culturelles comme principal, sinon seul et unique,

⁶ On tiendra pour le plus illustre exemple de ce double discours l'expression *souveraineté culturelle du Québec*, slogan électoral de 1975 demeuré vide de contenu et sans incidence sensible, — malgré les pressions des milieux culturels après les élections —, sur les politiques ni, surtout, sur les budgets de la première instance concernée: le ministère des Affaires culturelles.

bailleur de fonds: comme on le verra ci-dessous, malgré ses prétentions, ce ministère n'accorde au secteur de la création qu'une infime partie des ressources dont il dispose.

Paradoxalement, vu l'état d'esprit qui anime l'actuel gouvernement du Québec et le rôle qui sera celui du ministère des Affaires culturelles advenant l'application des recommandations du rapport du Groupe-conseil, il n'apparaît pas évident que le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs culturels améliore pour autant l'accès de la population à la production de ses artistes, ni favorise un meilleur épanouissement des arts.

Les artistes québécois veulent être partie prenante du Québec d'aujourd'hui et de demain et voir leur apport à cette société reconnu à son juste mérite. Si nécessaire que soit la totale maîtrise, par le Québec, de son avenir et de son avenir culturel, il importe que, dans la conjoncture actuelle, le rapatriement des pouvoirs en matière culturelle et des budgets afférents soit assorti de la garantie que le Québec se dote d'abord d'une véritable politique culturelle appuyée par l'ensemble du milieu des arts et que les sommes ainsi récupérées aillent majoritairement à l'aide aux artistes et aux organismes de création plutôt qu'aux entreprises et organismes d'État⁷.

Les arts et la culture: une richesse et une responsabilité collectives

Tel qu'il sera rappelé dans la seconde partie de ce mémoire, le Conseil québécois du théâtre, lors de sa comparution devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, en novembre dernier, a fait valoir la nécessité que le gouvernement du Québec procède sans délai au sérieux rattrapage qui s'impose dans les arts et la culture vu le retard que connaît l'aide étatique consentie depuis trente ans dans ce secteur en comparaison avec tous les autres secteurs de la société.

Ce rattrapage est rendu plus urgent encore en regard de l'extraordinaire essor qu'ont connu les diverses disciplines artistiques au cours des deux dernières décennies et particulièrement à cause du développement du Québec moderne où la question de l'identité revient de façon incessante au coeur des préoccupations collectives: incertitude face aux grandes décisions que devra prendre le Québec, au plan constitutionnel, bien sûr, mais aussi comme société francophone de démographie modeste, enclavée dans un continent nord-américain et anglophone, aux prises avec les mêmes défis que posent les profondes mutations sociales des dernières années et où, pour tous les pays, la *donnée distinctive* demeure -- ou, pour d'aucuns d'entre eux, devient -- d'ordre culturel.

Au demeurant, s'il est une question qui fasse l'unanimité auprès des Québécois et des Québécoises, quelle que soit leur allégeance politique, c'est celle de la place prioritaire de la culture au Québec et de la responsabilité étatique qui s'ensuit. Ce sentiment de

⁷ Il convient enfin de souligner ici qu'advenant le rapatriement au Québec des sommes consenties par le gouvernement fédéral dans le secteur culturel, ces dernières ne sauraient d'aucune façon être comptabilisées comme autant de *crédits additionnels* versés par le gouvernement québécois aux arts et à la culture puisque, somme toute, la population québécoise profite d'ores et déjà des effets de cet apport financier versé jusque-là par le gouvernement fédéral.

responsabilité collective à l'endroit des arts et de la culture s'explique d'abord par des raisons, que l'on pourrait qualifier de *supérieures*, lesquelles font appel à la conscience, même de ce qui constitue et donne un sens à cette entité qu'est le Québec, mais aussi au regard de considérations pratiques qui tiennent, notamment, à l'étroitesse du marché intérieur des produits culturels ⁶.

Enfin, comment le gouvernement québécois peut-il espérer que les autres partenaires sociaux que sont les municipalités et l'entreprise privée développent leur sens des responsabilités à l'endroit du soutien des arts si lui-même ne signifie pas de façon manifeste l'intérêt supérieur, ni n'assume le leadership, qui doivent être le sien, à l'égard de cette dimension fondamentale du Québec?

L'essor des arts au Québec et la stagnation de l'aide étatique

Un peuple peut-il être trop cultivé?
(Anonyme)

Les arts ont connu un essor phénoménal au cours des dernières décennies et joué un rôle de véritable révélateur pour le Québec, en lui ouvrant la voie de sa propre modernité et en témoignant, ici et à l'étranger, de la singularité de la société québécoise. Depuis une dizaine d'années, il est devenu coutume de faire l'apologie de l'émancipation économique du Québec, mais il ne faut pas perdre de vue que ce qui distingue la société québécoise du reste du continent américain demeure fondamentalement et prioritairement d'ordre **culturel**.

Dans la mesure où cette singularité culturelle définit les Québécoises et les Québécois en tant que peuple, et dans la mesure aussi où ce peuple dit à claire et forte voix qu'il tient à survivre, à durer, à se continuer, un observateur de l'histoire récente du Québec serait en droit de s'attendre à trouver chez nous un soutien tangible, exceptionnellement fort de notre culture, plus encore dans les faits que dans le discours, puisque le projet avoué, au Québec, serait d'assurer la survivance de notre identité dans les faits plus que dans le discours, le discours se voulant transitoire, le fait culturel enraciné et destiné à le rester, voire à devenir enraciné davantage encore qu'il ne l'est déjà ⁷.

Les travaux du Groupe-conseil ont notamment été menés en vue d'obtenir pour la culture la reconnaissance d'une importance comparable à celle que tiennent au Québec les dimensions sociales et économiques (p. 51). Or, si la **Proposition** contient une **déclaration de principe à l'effet de considérer la création comme étant le "fondement**

⁶ On pourrait évoquer aussi les dangers nouveaux qui n'ont pas manqué de surgir dans ce secteur que l'on croyait protégé, lors de la renégociation avec les États-Unis du contrat de libre-échange.

⁷ Pour une politique... culturelle / *Réflexions, portant notamment sur les rapports entretenus depuis 1960, entre les milieux culturels et politiques, s'attardant particulièrement à l'état actuel du ministère des Affaires culturelles, et cherchant à dégager de ces rapports et de cet état des indications quant à l'intérêt réel porté par l'État du Québec aux caractères distinctifs de la société québécoise, Mémoire du Conseil québécois du théâtre déposé en novembre 1990 à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, 22 pages.*

de la culture et de la vie des arts" et recommande "qu'on lui accorde un soutien prioritaire dans les programmes publics consacrés à ce secteur" (Recommandation 1), aucune proposition ne vient nommément signifier que "ce secteur" -- soit celui des arts - doive lui, être soutenu prioritairement parmi tous les secteurs d'intervention possibles du ministère.

Plus grave encore, à la lecture de la version finale du rapport du Groupe-conseil, on a le sentiment que le Québec souffrirait sur le terrain du réel d'une certaine "saturation" en termes culturels, que l'heure serait venue de procéder au ménage "car les ressources sont rares et plus difficiles que jamais à faire croître" (p. 186), et que, somme toute, "le temps est à la redéfinition des liens, des rapports, des responsabilités" (p. 205).

Malgré la redéfinition du rôle du ministère des Affaires culturelles proposée dans le rapport du Groupe-conseil, les responsabilités exercées depuis longtemps par le ministère, ne devraient pas changer radicalement, et il s'agirait plutôt "de choisir les accents nouveaux, adaptés à d'autres priorités et s'inscrivant dans la logique de la maturité, celle-ci s'exprimant notamment à travers la sensibilité de plus en plus vive des groupes et des individus à l'endroit du coût des services et des programmes publics; la forte présence de l'idéologie néo-libérale, qui tend à limiter le rôle de l'État et à placer la responsabilité individuelle et l'entreprise privée au centre du développement économique et social" (pp. 184-185).

Il va sans dire que le milieu théâtral ne peut souscrire à une telle vision.

L'annonce de "mesures de contraction"

Plutôt que de reconnaître l'essor des arts au Québec comme une extraordinaire richesse collective dont il serait impératif de soutenir et de poursuivre le développement conformément aux raisons qui ont prévalu à la création du ministère des Affaires culturelles ¹⁰, la *Proposition*, sans affirmer qu'il y ait une trop abondante production artistique au Québec, laisse néanmoins entendre qu'un des principaux problèmes proviendrait du trop grand nombre d'organismes subventionnés.

Ainsi, au lieu de simplement admettre que le gouvernement du Québec est dépassé par le développement phénoménal d'un secteur auquel, malgré ses prétentions, il n'a jamais accordé qu'un soutien de loin insuffisant ¹¹, la *Proposition* laisse entendre qu'au contraire, un certain laxisme a peut-être eu cours dans l'octroi des subsides publics pour la culture; ce laisser-aller serait en partie responsable de la situation de crise vécue dans le domaine des arts par un encouragement indirect à la multiplication des organismes!

¹⁰ Article 2 de la Loi sur le ministère des Affaires culturelles: Le Ministre doit favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur. *Épanouissement et rayonnement*, non rationalisation et vivotement, serions-nous tentés de souligner.

¹¹ On ne redira jamais assez la chicheté de l'aide publique du Québec consentie au secteur culturel, celle-ci ne représentant en 1991 qu'à peine les trois-quarts de un pour cent (1%) du budget du Québec.

Les administrations sont en partie responsables de la spirale inflationniste des besoins. Les subventions, une fois accordées à un organisme, deviennent une sorte de droit acquis, et il est quasi impossible de les refuser les années suivantes; ainsi s'établit la permanence des subsides (pp. 262-263).

Comme chaque fois qu'il s'agira d'impliquer concrètement le ministère des Affaires culturelles, l'approche comptable se substitue à la vision humaniste, et les principes ainsi que les finalités qui devaient théoriquement guider les résolutions du Groupe-conseil restent... théoriques.

Le temps est (...) aussi à la remise en cause de certaines habitudes installées au fil des ans, de certaines pratiques qui sont peut-être davantage le fruit de la sédimentation que la réponse à des besoins existants (p. 205).

Il s'agit de remettre en cause l'éligibilité de certains organismes concernant l'aide de l'État (p. 268).

La multiplication des organismes produit un effet de saupoudrage. Le temps est probablement venu de prendre des mesures de contraction (p. 269).

Reprenant la conclusion du mémoire du Conseil québécois du théâtre soumis à la Commission sur l'avenir du Québec, le Groupe-conseil suggère au gouvernement de "donner le signal d'une nouvelle Révolution tranquille, dont la culture sera le puissant moteur" (p. 294), et réclame que la culture soit considérée comme une mission essentielle de l'État. Contrairement au milieu théâtral, le Groupe-conseil parvient toutefois, et du même souffle, à donner à croire à la nécessité de rationaliser l'aide étatique, trop d'organismes ayant pu compter au fil des ans sur des subsides publics... !

En somme, si le gouvernement québécois a pour volonté de faire mieux au chapitre du soutien des arts, le Groupe-conseil suggère qu'il lui faudrait peut-être songer à faire moins, tout en omettant de dire que la principale cause du plafonnement des subventions aux arts est attribuable à l'absence de volonté politique de les soutenir davantage.

On verra ci-dessous à quel point apparaît fallacieux l'argument du "saupoudrage", les montants dont il est question étant, somme toute, des plus modestes et ne constituant qu'une part négligeable des dépenses du ministère des Affaires culturelles. À titre d'exemple, soulignons cependant qu'à l'occasion d'une évaluation de toutes les compagnies de théâtre par un comité consultatif du ministère des Affaires culturelles effectuée en décembre 1990, le total de toutes les subventions consenties aux compagnies dont le comité recommandait de réévaluer la pertinence du soutien gouvernemental totalisait moins de 300 000 \$, somme correspondant à peine au niveau de financement provincial qui devrait, dans l'idéal, être celui d'une seule compagnie de moyenne envergure. Comme on le voit, le "saupoudrage" ne constitue qu'un aspect minime du problème.

L'aide financière réellement consentie à la création: de l'illusion à la réalité

La *Proposition* fait grand cas de l'évolution du budget du ministère des Affaires culturelles depuis sa création et du nombre grandissant d'organismes qu'il subventionne. Il convient de replacer ici dans ses justes proportions l'aide financière réellement affectée par le gouvernement du Québec aux artistes et à la création.

Tel qu'on peut le voir au *Tableau 1* (p. 12), de 1986-87 à 1991-92, le budget du ministère des Affaires culturelles est en effet passé de 173,3 millions \$ à 288,7 millions \$, soit une augmentation de 115,4 millions, laquelle correspond à une augmentation annuelle moyenne de 13,4 %, donc supérieure à l'augmentation du coût de la vie.

Si à première vue, ce constat a de quoi réjouir, les données figurant à la colonne F du *Tableau 2* (p. 13) mettent mieux en perspective les priorités véritables du gouvernement québécois dans le secteur culturel au cours des cinq dernières années. En effet, la majeure partie de cette augmentation, soit 73 %, a servi à consolider le fonctionnement même du Ministère (12 %), les entreprises et organismes d'État et les grandes institutions muséales (61 %).

De fait, seulement 11 % de l'augmentation totale du budget du ministère a été affectée au soutien direct des artistes et des organismes de création, dans des programmes destinés à la création, la production ou la diffusion, en somme à la culture vivante. Pire encore, le *Tableau 1* (p. 12), laisse voir que, dans le budget total du ministère **cette part est allée décroissant**, passant de 35 % en 1986-87 à 25 % en 1991-92.

Tableau 1

**Répartition du budget du
Ministère des Affaires culturelles
1986-1987 à 1991-1992
en milliers de dollars courants**

	A		B		C		D		E		F	
	1986-1987	%	1987-1988	%	1988-1989	%	1989-1990	%	1990-1991	%	1991-1992	%
	\$		\$		\$		\$		\$		\$	
Fonctionnement												
Ministère et Institutions nationales	55,427.2	32%	52,962.9	29%	58,922.2	27%	57,072.9	24%	65,781.7	25%	69,123.8	24%
Transferts aux municipalités												
- Bibliothèques	9,920.0	6%	9,824.6	5%	13,903.1	6%	14,032.5	6%	15,911.0	6%	16,013.9	6%
- Equipements, patrimoine et autres	9,489.0	5%	10,812.6	6%	11,392.4	5%	11,790.1	5%	13,582.2	5%	22,066.9	8%
sous-total	19,409.0	11%	20,637.2	11%	25,295.5	11%	25,882.6	11%	29,493.2	11%	38,080.8	13%
Entreprises et organismes d'Etat												
- Place des Arts, Grand Théâtre	11,178.3	6%	13,023.1	7%	14,517.8	7%	14,823.3	6%	20,465.1	8%	14,660.8	5%
- Musées d'Etat, autres musées et centre d'expositions	20,897.4	12%	26,672.2	15%	36,547.1	17%	50,321.4	21%	51,466.5	20%	68,562.8	24%
- Autres	6,286.2	4%	7,873.2	4%	21,344.4	10%	26,102.2	11%	24,557.2	9%	25,931.1	9%
sous-total	38,361.9	22%	47,568.5	26%	72,409.3	33%	91,246.9	38%	96,488.8	37%	109,154.7	38%
Aide aux artistes et aux organismes de création et de diffusion												
- Artistes et Organismes à but non lucratif	55,557.7	32%	57,096.1	31%	61,032.6	28%	61,774.2	26%	63,417.6	24%	66,867.0	23%
- Autres entreprises	4,578.9	3%	4,521.0	2%	3,605.1	2%	5,639.1	2%	4,784.3	2%	5,533.2	2%
sous-total	60,136.6	35%	61,617.1	34%	64,637.7	29%	67,413.3	28%	68,201.9	26%	72,400.2	25%
Total	173,334.7	100%	182,785.7	100%	221,264.7	100%	241,615.7	100%	259,965.6	100%	288,759.5	100%
En pourcentage du budget du Québec	0.590%		0.611%		0.705%		0.723%		0.723%		0.749%	

Source: Pierre Paquet, *Conférence des CRC*
 Etabli à partir des prévisions budgétaires du MAC
 réajustées à l'exercice subséquent

Tableau 2

Répartition des crédits supplémentaires
Ministère des Affaires culturelles
1986-1987 à 1991-1992
en milliers de dollars courants

	A		B		C		D		E		F	
	1986-1987	1987-1988	1987-1988	1988-1989	1988-1989	1989-1990	1989-1990	1990-1991	1990-1991	1991-1992	1986-1987	1991-1992
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Fonctionnement												
Ministère et institutions nationales	-2,464.3	-26%	5,959.3	15%	-1,849.3	-9%	8,708.8	47%	3,342.1	12%	13,696.6	12%
Transferts aux municipalités												
- Bibliothèques	-95.4	-1%	4,078.5	11%	189.4	1%	1,818.5	10%	102.9	0%	6,093.9	5%
- Équipements, patrimoine et autres	1,323.6	14%	579.8	2%	397.7	2%	1,792.1	10%	8,484.7	29%	12,577.9	11%
sous-total	1,228.2	13%	4,658.3	12%	587.1	3%	3,610.6	20%	8,587.6	30%	18,671.8	16%
Entreprises et organismes d'Etat												
- Place des Arts, Grand Théâtre	1,844.8	20%	1,494.7	4%	305.5	2%	5,641.8	31%	-5,804.3	-20%	3,482.5	3%
- Musées d'Etat, autres musées	5,774.8	61%	9,874.9	26%	13,774.3	68%	1,145.1	6%	17,096.3	59%	47,665.4	41%
et centre d'expositions												
- Autres	1,587.0	17%	13,471.2	35%	4,757.8	23%	-1,545.0	-8%	1,373.9	5%	19,644.9	17%
sous-total	9,206.6	97%	24,840.8	65%	18,837.6	93%	5,241.9	29%	12,665.9	44%	70,792.8	61%
Aide aux artistes et aux organismes de création et de diffusion												
- Artistes et Organismes à but non lucratif	1,538.4	16%	3,936.5	10%	741.6	4%	1,643.4	9%	3,449.4	12%	11,309.3	10%
- Autres entreprises	-57.9	-1%	-915.9	-2%	2,034.0	10%	-854.8	-5%	748.9	3%	954.3	1%
sous-total	1,480.5	16%	3,020.6	8%	2,775.6	14%	788.6	4%	4,198.3	15%	12,263.6	11%
Total	9,451.0	100%	38,479.0	100%	20,351.0	100%	18,349.9	100%	28,793.9	100%	115,424.8	100%

Source: Pierre Paquet, Conférence des CRC
Établi à partir des prévisions budgétaires du MAC
réajustées à l'exercice subséquent

Fonction première du ministère des Affaires culturelles: l'art pour l'art

À la limite, tout ce qui se manifeste dans la vie d'un peuple peut être considéré comme *culturel*; par ailleurs, on peut aussi définir par *culture* "l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement"¹². Mais ni cette conception anthropologique ou civilisationnelle de la culture appliquée à une collectivité ni, par opposition, cette vision humaniste d'un savoir domestiqué appliqué à l'individu, (*l'ordre culturel* versus *l'état naturel*) ne sauraient tenir lieu de balises aux interventions du gouvernement au chapitre des politiques du ministère consacré à cette dimension fondamentale de la société québécoise.

Pour sa part, le Conseil québécois du théâtre se rallie à la définition de *culture* telle que développée dans l'*Encyclopaedia Universalis* (Paris, 1968), soit:

L'ensemble des oeuvres culturelles, des objets symboliques produits par une société. Généralement, ces objets apparaissent sous forme de langage écrit (littérature, philosophie), de signes graphiques (peinture, arts plastiques) ou d'images (photographies, cinéma). Ils sont symboliques dans la mesure où ils se distinguent des autres objets par les valeurs (normes morales, politiques ou esthétiques) qu'ils véhiculent et qu'on attribue à eux seuls. Ce sont des oeuvres dans la mesure où ils sont conservés sous des formes qui leur assurent une permanence que l'on souhaite éternelle; c'est là le rôle de l'imprimerie, qui assure leur présence et leur diffusion (oeuvres écrites), des théâtres, cinémas, musées. Oeuvres également que ces objets, dans la mesure où ce sont des hommes qui les ont faits ou, dit-on, créés. Cette idée de création marque la volonté que l'on a de situer ces objets en les opposant et en les distinguant de ce que l'on a pu nommer oeuvres de Dieu, des dieux ou de la nature, ou encore objets fabriqués.

À la page 186 du document final du Groupe-conseil, on lit: "Aussi, est-ce plutôt un esprit nouveau que commande la situation telle qu'elle apparaît trente ans après la création du Ministère". En vertu de cet "esprit nouveau", le rôle du ministère des Affaires culturelles connaîtrait une mutation entraînant que celui-ci se définisse "de plus en plus comme un ministère d'intervention, c'est-à-dire qui travaille à faire valoir auprès de tous l'importance et la primauté de la mission culturelle, qui fasse le repérage constant de tous les moyens disponibles, notamment au sein de l'administration et des programmes publics susceptibles d'appuyer le développement de la culture; qu'il recherche et explore toutes les avenues nouvelles qui pourraient de quelque façon augmenter les ressources imparties à la culture, au sein du gouvernement et ailleurs" (Proposition 75).

En conséquence de quoi, on propose de "mandater le ministère des Affaires culturelles comme maître d'oeuvre de l'activité culturelle", ce rôle devant s'exercer selon les objectifs suivants: a) élaborer des politiques; b) remplir un rôle d'expert; c) remplir un rôle d'initiateur; d) assurer un soutien aux arts; e) assurer la coordination entre les partenaires

¹² Paul Robert, *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, 1981, p. 436.

culturels; f) être une instance de recours; et h) favoriser et soutenir l'évaluation (Proposition 71)¹³.

Le Conseil québécois du théâtre ne peut souscrire aux propositions 71 et 75 du rapport du Groupe-conseil, dans lesquelles il voit une dilution du rôle premier du ministère des Affaires culturelles et un danger pour le soutien public des arts. En vertu de ces propositions, le Ministère se définirait dorénavant comme une instance d'intervention ou de lobby à l'intérieur de l'appareil gouvernemental plutôt que de continuer d'être le chef de file et l'acteur de premier plan dans le soutien des arts qui devait être son rôle fondamental. L'objectif unique qui était le sien à l'origine (*favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur*), céderait ainsi le pas à une technocratie qui en dit long sur les priorités du Ministère.

D'une volonté politique prétendue à soutenir les arts on passe au règne du management: ainsi le Ministère élaborera des politiques (I), sera tour à tour *expert, initiateur, coordonnateur, évaluateur*, sera une instance de recours et, entre autres, assurera un soutien aux arts (Proposition 71).

La Proposition 72 recommande que la culture soit traitée comme une priorité de l'État et que cette volonté s'exprime *"au plus haut niveau du gouvernement (...) par la proposition à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur la culture"*. Une loi qui, si elle va dans le sens de la proposition précédente, diluera la portée d'un ministère -- lequel, au demeurant, n'a jamais eu les moyens de s'acquitter convenablement d'un objectif unique -- pour le transformer en "expert-initiateur-coordonnateur-évaluateur". **Il est essentiel que la volonté exprimée au plus haut niveau du gouvernement se traduise d'abord pour le ministère des Affaires culturelles par des budgets lui permettant de commencer à tenir le rôle de premier plan qui devait être le sien lors de sa création et lui donne les moyens de répondre aux besoins pressants des divers milieux artistiques dont la réalisation des projets est sans cesse différée faute de crédits suffisants.**

Le Conseil québécois du théâtre estime que, conformément à l'esprit de la Loi ayant prévalu à la création du ministère des Affaires culturelles, **le rôle premier et fondamental de ce ministère, quelle que devienne la nouvelle appellation que celui-ci adoptera, soit d'assurer un soutien à l'activité artistique professionnelle, ceci constituant la raison d'être du ministère.**

Enfin, il est vital que l'*art*, plutôt que la *culture*, oriente les actions et les programmes de ce ministère et celui-ci procède à l'énonciation d'une politique qui situe l'art au coeur de ses préoccupations.

L'initiative de l'art reste aux artistes. L'État a cependant un rôle crucial à jouer en ce qui concerne les imaginaires et devrait subventionner les arts d'abord pour ce qu'ils sont: des Imaginaires, des projections, des quêtes de connaissance, des quêtes spirituelles, des recherches d'humanité et d'identité, tant pour les artistes que pour le public et la communauté toute entière. (...) Nous suggérons qu'on devrait subventionner l'artiste, le créateur à cause même du caractère transcendant de

¹³ L'item g) redouble -- mais il s'agit, croit-on, d'une coquille -- la fonction "assurer un soutien aux arts".

l'imaginaire des arts d'interprétation. C'est pour cette raison première qu'on devrait subventionner les arts. (...) L'imaginaire est le premier capital, le principe même des arts d'interprétation. Ce capital de l'imaginaire peut entraîner et entraînera une activité et un capital économique, mais c'est d'abord son caractère d'imaginaire, la transcendance même de l'art qui lui confère sa valeur. Si on subordonnait l'imaginaire à l'économique (création d'emploi, rentabilité financière, retombées économiques, etc.), ce serait privilégier d'abord la valeur d'échange, la valeur utile de l'art. L'art, comme la beauté (et jusqu'à un certain point la vérité et la connaissance de qui est humain), est subjectif, donc il fait appel à l'arbitraire. L'art est de plus inutile, ce qui ne l'empêche pas d'être nécessaire. C'est d'abord parce qu'il est nécessaire au cheminement humain, à la quête d'humanité qu'on le subventionne.

Laurent Lapierre ¹⁴

Les "industries culturelles"

Certains volets de la *Proposition* en traitent spécifiquement: *La création et les industries culturelles* (pp. 62 à 64), *Les industries culturelles* (pp. 72, 73), *Les industries culturelles et les marchés extérieurs* (pp. 80, 81) et, dans l'ensemble du document, lorsqu'il est fait état des réussites des artistes on souligne généralement la performance des "industries culturelles".

Immédiatement après la recommandation 1 qui reconnaît l'importance de la création et après la 2 sur la souplesse souhaitée aux programmes du Ministère, avant les recommandations sur la nécessité du soutien aux entreprises en difficulté, avant même celle demandant une restauration des assises budgétaires des organismes de création et de diffusion, la proposition numéro 3 préconise que les "industries culturelles" soient considérées, aux fins de l'aide gouvernementale, au même titre que des activités de recherche et de développement ¹⁵. Leur sont également consacrées les recommandations 23, 83, 84, 85, 86, 87, 88, et mention est nommément faite des "industries culturelles" dans les recommandations 17 et 31.

Sur ce thème, la *Proposition* réussit un tour de force: sans jamais avoir qualifié précisément ni le concept ni l'appellation "industries culturelles", le texte donne à entendre que le ministère des Affaires culturelles aurait laissé dans l'ombre lesdites industries culturelles, tout en prétendant qu'elles touchent pratiquement tous les secteurs des arts et soient même indispensables à certains d'entre eux; dans cette logique, toujours selon le document, il serait temps de procéder à un réajustement historique. La présentation nous semble pour le moins fallacieuse.

¹⁴ «L'Anti-industrie culturelle», *La culture: une industrie?*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 122.

¹⁵ On notera que, dans l'avant-dernière version de la *Proposition*, cette recommandation, pour discutabile qu'elle fût, n'était pas destinée exclusivement aux "industries culturelles" mais concernait également la création. La recommandation se lisait comme suit: "Que la création et les industries culturelles soient considérées aux fins de l'aide gouvernementale au même titre que des activités de recherche et de développement qui bénéficient de l'aide gouvernementale dans des domaines comme la santé, l'éducation, le design industriel".

Dans le premier volet portant spécifiquement sur elles (*La création et les industries culturelles*), on peut lire:

Le domaine culturel demeure un des secteurs de l'activité humaine où l'on retrouve encore le plus souvent des modes de production artisanale, dans les arts visuels notamment. Mais, depuis une dizaine d'années, le secteur culturel s'est professionnalisé, s'est structuré et les industries culturelles, l'édition, le disque et le cinéma occupent maintenant une place importante dans notre vie culturelle. On peut même dire que cette place est déterminante pour l'ensemble des activités littéraires et pour celles des arts d'interprétation. (p. 62)

Outre qu'elles s'appuient sur un mode de production qui n'est pas artisanal -- et qui ne se confine pas qu'au domaine des arts visuels, comme on le verra ci-dessous -- l'ellipse domine lorsqu'il s'agit de parler des "industries culturelles", ces dernières étant, dans la logique même du passage cité, différentes de l'édition, du disque et du cinéma qui sont mentionnés comme étant chacun en soi des secteurs spécifiques. Ce qui est au demeurant juste.

Tout le problème, d'ailleurs, se situe là. Une "industrie culturelle" n'est pas une fin en soi; il s'agit d'un *moyen* par lequel l'oeuvre d'un ou de plusieurs artistes de certaines disciplines est, dans certains cas, prise en charge par des producteurs pour rejoindre un large public. Un auteur n'a pas besoin *a priori* d'une "industrie culturelle", il lui faut un éditeur. Avant d'avoir besoin d'une "industrie culturelle" un compositeur de musique contemporaine a besoin d'un public, de lieux de diffusion. Un chorégraphe n'a pas besoin d'une "industrie culturelle", il lui faut d'abord une compagnie qui le supporte, des danseurs et une salle convenablement équipée pour présenter ses créations. Un peintre ou un sculpteur n'ont pas besoin d'une "industrie culturelle" mais de matériaux et de ressources financières pour consacrer du temps à leur production, puis une galerie ou un musée pour rejoindre le public. Ces exemples pourraient se multiplier dans presque tous les domaines artistiques.

Une "industrie culturelle" doit nécessairement, si les mots ont un sens, se définir comme une entreprise s'appuyant sur des moyens technologiques qui lui permettent la production massive et à coûts décroissants de biens tangibles auxquels puisse s'appliquer une certaine standardisation de production. Comme toute industrie, une "industrie culturelle" vise à générer des profits par l'excédent du coût de vente sur le coût de production. Ainsi, la notion même d'"industrie culturelle", si les mots ont un sens, ne s'applique guère qu'à un champ très restreint d'activités à caractère culturel.

On pense particulièrement ici au cinéma, et encore à un certain type de cinéma qui, d'ailleurs, n'a jamais eu cours au Québec (ne dit-on pas du cinéma québécois qu'il est un cinéma d'auteur et qu'il est demeuré artisanal, dans son sens noble?). L'exemple parfait d'une "industrie culturelle" demeure le modèle cinématographique hollywoodien d'une certaine époque où la personnalité des films était moins celle des réalisateurs que

des maisons de production ¹⁶ ainsi qu'à certaines productions cinématographiques d'aujourd'hui dont les personnages sont arrêtés en fonction des produits dérivés qu'ils permettent ¹⁷. Plusieurs séries télévisées américaines (qu'il s'agisse de *Dallas* ou de *soaps*) constituent aujourd'hui autant d'exemples probants d'une production industrielle de biens culturels. On peut aussi penser aux tournées internationales des stars du rock et de la diversité de produits (disques, clips, etc.) que celles-ci permettent.

Au Québec, le secteur qui se rapproche le plus d'une "industrie culturelle" se confine pour ainsi dire au strict domaine de ce qu'il est convenu d'appeler les *variétés*, lequel n'a pas traditionnellement profité d'une aide gouvernementale directe ¹⁸. Pratiquement toutes les autres disciplines auxquelles la *Proposition* réfère lorsqu'est utilisée la désignation "industrie culturelle" sont déjà soutenues par le ministère des Affaires culturelles, qu'il s'agisse de cinéma, de littérature, de chanson, de musique, de théâtre, d'arts visuels, de métiers d'art, de danse, etc.

Alors que toute la philosophie qui sous-tend le rapport du Groupe-conseil tend à donner des moyens additionnels au ministère des Affaires culturelles pour que ce dernier intervienne auprès d'autres ministères afin que ceux-ci fassent leur part dans le soutien de la culture, il apparaît pour le moins contradictoire que ce même rapport préconise la création d'un programme d'aide à même les ressources du Ministère, basé sur la dotation d'un capital de risque, alors qu'il s'agit là de l'exemple parfait de ce qu'un ministère tel Industrie et Commerce devrait mettre de l'avant, non seulement en regard de ses responsabilités envers la culture mais simplement parce que les "industries culturelles" devraient normalement constituer ses clientèles.

Aussi, le Conseil québécois du théâtre est-il d'avis que le ministère des Affaires culturelles devrait intervenir auprès des ministères concernés, dont celui d'Industrie et Commerce, afin que les "industries culturelles" puisse compter sur une aide de la part de ceux-ci, et non qu'il développe des programmes spéciaux qui leur seraient destinés. De plus, conformément à la tradition qui a prévalu jusqu'à maintenant et en continuité avec la philosophie qui a sous-tendu les actions du ministère des Affaires culturelles depuis sa fondation, celui-ci devrait réserver son aide aux entreprises artistiques qui, par nature, parviennent difficilement à faire leurs frais.

De plus, les interventions du gouvernement du Québec sous forme de participation financière directe, par le biais de son ministère des Arts et de la Culture, devront

¹⁶ Pour mémoire, on rappellera sommairement ici le processus-type de production de ces films qui reposait sur une hyper-division des tâches: idée originale travaillée en équipe ou individuellement, par scénariste, dialoguiste, voire *gagman*; découpage préétabli confié au réalisateur ou metteur en scène, lequel dispose d'assistants, dirige les acteurs, coordonne le travail du chef photographe et de son équipe d'opérateurs, de l'ingénieur du son, du décorateur, de l'habilleur, du maquilleur, etc; pellicule confiée au chef monteur qui, au cours des opérations de montage, incorpore la musique ainsi que les sons déjà archivés. Le film terminé est souvent projeté devant des audiences tests et réajusté en fonction des réactions du public.

¹⁷ Les *Ninja Turtles* en sont un exemple récent: concurremment à la réalisation du scénario du premier film, était enclenchée la conception et la production des produits dérivés, allant des cartes à échanger en passant par les biscuits, les sacs de couchage, les boîtes à lunch, les vêtements, etc.

¹⁸ Encore que la récente décision du gouvernement du Québec de soutenir la construction du Complexe du Rire constitue une aide financière pour le moins non négligeable.

continuer d'être effectuées essentiellement à l'endroit d'entreprises et de corporations sans but lucratif, les priorités de ces dernières étant radicalement différentes des organismes à but lucratif. De façon générale, le risque artistique pris par les entreprises à but lucratif ne peut, pour des raisons évidentes, se comparer d'aucune façon à celui des compagnies sans but lucratif, lesquelles sont par ailleurs les seules qui garantissent qu'advenant l'obtention de profits, ceux-ci seront nécessairement réinvestis dans l'entreprise et dans son développement plutôt que distribués aux actionnaires de celle-ci.

Le théâtre n'est pas une industrie

Le Conseil québécois du théâtre reconnaît mal, dans les termes "*industrie culturelle*" une appellation traduisant correctement la réalité et l'activité des personnes et des organismes qu'il représente.

Certaines villes, telles New York avec Broadway, Londres avec le West End ou, dans une moindre mesure, Paris avec son réseau de théâtres privés, ont mis de l'avant, avec les années, un mode de production et de diffusion théâtrales régies par un fonctionnement à caractère plus industriel qu'artisanal -- l'appellation d'"industrie culturelle" ne devant pas être entendue ici comme un jugement de valeur sur la qualité des spectacles en cause. Des productions (rarement théâtrales, il faut le souligner, mais plus souvent des comédies musicales) comme *The Chorus Line*, *Cats* ou *Les Misérables* pour ne prendre qu'elles, reposent sur un mode de production industriel ¹⁹.

Aucun spectacle théâtral québécois n'approche même de loin ces phénomènes de masse (pas même le spectacle *Broue*). Et si, par exemple, on peut parler d'une *industrie québécoise de l'humour*, laquelle s'appuie non seulement sur la production de spectacles sur scène mais aussi sur le prolongement de ceux-ci par la captation, puis la diffusion télévisuelle ou par disque, **le théâtre, tel qu'il s'exerce au Québec, n'est ni ne tend à devenir une industrie.** Sa force est ailleurs, dans sa créativité.

Au demeurant, l'art théâtral, beaucoup plus proche d'un mode de fonctionnement artisanal, et ce quelque soit l'importance ou la grosseur des productions, se prête mal à une approche industrielle. Les compagnies de théâtre, qui s'appuient dans la plupart des cas sur une structure adhocratique, génèrent des produits éphémères dont les coûts vont croissants.

La technologie dans les arts d'interprétation est une technologie simple qui ne permet à peu près aucune économie d'échelle et aucun gain de productivité. Alors que l'ensemble de l'économie américaine a connu au XX^e siècle un taux composé de croissance de la productivité de 2 % par année (ce qui signifie que, chaque vingt-neuf ans, on a besoin de

¹⁹ Le spectacle initial, dont une batterie de spécialistes a fait en sorte qu'il réponde aux règles du genre avec toutefois un soupçon de nouveauté, s'installe pour une durée indéterminée quoique généralement longue dans une salle -- parfois spécialement aménagée à cette fin --, s'appuie sur une vaste campagne publicitaire et est bientôt satellisé par des produits dérivés -- chandails, disques, cassettes ou vidéo, etc. Après un certain temps, il est cloné et autant de productions absolument identiques à l'originale, partent en tournée. Ou encore, le spectacle *franchisé* est repris par une équipe locale: pas de doutes, le *Cats* de Montréal est bien le même que celui de Broadway, lequel était une copie conforme de celui de Londres.

deux fois moins d'heures-personne pour avoir le même niveau de production), monter Hamlet, les Belles-Soeurs ou Rigoletto exigera cependant, décennies après décennies, à peu près le même nombre d'heures-personne. Certes, il y a des améliorations technologiques (éclairage électrique, consoles d'éclairage Informatisées, amplification et équipement de son amélioré, systèmes de réservation et de vente de billets Informatisés également, planification et contrôles budgétaires programmés, etc.) mais ces améliorations sont, somme toute, marginales. Ce sont les salaires des Interprètes qui constituent l'essentiel des déboursés d'une entreprise d'art d'Interprétation et, contrairement aux travailleurs dans le secteur manufacturier, les interprètes ne sont pas des intermédiaires entre les matières et le produit fini, leurs activités mêmes sont des biens de consommation.

C'est parce que les entreprises d'art d'Interprétation, et cela peut s'appliquer à d'autres secteurs culturels comme l'éducation par exemple, sont des entreprises dont le fonctionnement repose sur une utilisation intensive du travail humain que l'accroissement de productivité est nul dans la production des spectacles de théâtre vivant.

Laurent Lapierre ²⁰

Les municipalités: un nouveau rôle... non rémunéré

Non seulement le Conseil québécois du théâtre appréhende-t-il que le ministère des Affaires culturelles engloutisse dans de nouveaux "créneaux d'intervention" les sommes récupérées auprès du gouvernement fédéral mais on a le sentiment, à la lecture du rapport du Groupe-conseil, que le gouvernement du Québec juge satisfaisant le soutien financier qu'il apporte aux activités artistiques, et que toute nouvelle augmentation à ce chapitre devra dorénavant provenir des municipalités.

Si l'on retient que l'effort du gouvernement place le Québec au premier rang des provinces canadiennes pour les dépenses culturelles, par habitant, on ne peut que conclure que tout accroissement important du financement de la culture devra engager largement les municipalités (p. 251).

Dans une perspective d'accroissement du financement des arts et de la culture, les municipalités sont donc appelées à devenir un intervenant déterminant (p. 251).

(...) les nouvelles responsabilités qui, de toute évidence incomberont de plus en plus aux villes dans le financement et le développement de l'action culturelle et des équipements (p. 252).

(...) les gouvernements municipaux, malgré l'effort remarquable de certains d'entre eux, ne contribuent que pour 22 % à l'investissement général des gouvernements. Ce qui laisse croire qu'au cours des

²⁰ Op. cit., p. 114.

prochaines années, cet effort financier devrait connaître une certaine croissance en faveur des arts (p. 262).

Le Groupe-conseil reconnaît cependant que, *"vu par l'autre bout de la loupe"*, une multitude de petites municipalités n'ont pas les ressources qu'il faut pour prendre à leur charge beaucoup de responsabilités culturelles; il reconnaît également que *"le milieu municipal sera plus enclin à considérer la culture comme faisant partie du champ plus large des loisirs que comme une activité professionnelle"*. Il admet aussi que *"les formules de péréquation dans les villes se sont révélées impraticables là où elles ont été tentées, le pouvoir central pouvant tout au plus jouer un rôle d'accompagnateur auprès des villes. Cette formule exige l'appui de l'État, ce que les Français appellent «des contrats de plans», lesquels correspondent aux «ententes avec les municipalités», une pratique actuelle du ministère des Affaires culturelles, surtout dans le domaine de la protection du patrimoine architectural. (p. 252).*

Le Groupe-conseil oublie cependant de préconiser l'obtention pour le ministère des Affaires culturelles de ressources financières additionnelles destinées à inciter les villes à une plus grande participation au soutien des arts. Il omet également de rappeler que le gouvernement français, cité comme exemple, a pris sur lui de créer un fonds spécial de développement culturel de 150 millions de francs (s'ajoutant aux montants déjà prévus aux Fonds régionaux) lorsqu'il a décidé, en 1982, d'établir un nouveau partenariat avec les régions, les villes et les départements dans une politique de décentralisation fondée sur de nouveaux types d'accord -- les conventions et les contrats de Plan ²¹. Et ce, alors qu'existe en France une tradition -- absente au Québec -- d'un soutien municipal des arts.

La *Proposition* est également muette sur l'implication directe et majoritaire du gouvernement central français dans les municipalités et les régions par le soutien des Maisons de la culture, des centres dramatiques nationaux et des Centres d'action culturelle dont le rôle s'avère déterminant en région, que ce soit par la production, la diffusion ou l'accueil de productions artistiques, notamment celles des arts de la scène.

La *Proposition* ne comprend ni recommandation, ni même suggestion, permettant d'espérer un incitatif concret de la part du gouvernement provincial à l'endroit des municipalités dans une période transitoire où celles-ci seraient appelées à jouer un rôle plus important. La *Proposition* se contente de recommander *"l'établissement de liens constants entre le Ministère et les municipalités, en vue de «définir des modes de collaboration»"*; elle recommande que le Ministère soit *présent et très vigilant* dans les opérations de décentralisation vers les villes, afin que les programmes culturels ne fassent pas l'objet d'un délestage de la part du gouvernement; (...) que toute opération de décentralisation fasse l'objet d'une *évaluation* et d'une *information* afin d'éviter les inquiétudes et les malentendus (Recommandations 77, 78 et 79, p. 318).

La seule recommandation qui se rapproche de quelque chose de tangible préconise une association du ministère des Affaires culturelles avec le milieu municipal pour *"fixer les paramètres des implications et du financement"*, dans le cadre d'une politique culturelle

²¹ La Politique culturelle 1981-1984, Ministère de la culture.

favorisant un plus grand engagement des municipalités dans la culture (Recommandation 80, p. 318).

On voit mal comment, devant cette absence d'incitatifs autres que rhétoriques, les municipalités consentiraient du jour au lendemain à un accroissement de leur participation financière dans les arts... D'autant que ce souhait du Groupe-conseil de voir se développer une plus grande responsabilité municipale intervient en plein coeur d'un débat suscité par le gouvernement provincial dans sa volonté de reporter sur les villes une part significative de responsabilités dont il était jusqu'à maintenant partie prenante.

L'application de la loi 145, puisque c'est d'elle dont il s'agit, représente pour les municipalités un transfert de responsabilités et un poids fiscal additionnel ²². Corollaire à la mise en application de la loi, les exemptions annoncées par Québec dans le domaine du droit sur les divertissements (la "taxe d'amusement") priveront les municipalités de revenus qui auraient pu être mis à contribution dans le soutien au développement d'activités artistiques professionnelles.

Aussi, apparaît-il essentiel qu'advenant la disparition de la possibilité pour les municipalités de percevoir un droit sur les divertissements, le gouvernement du Québec accorde à celles-ci une pleine compensation financière. Il va sans dire que cette compensation ne saurait être considérée comme une *injection de crédits nouveaux* de la part du gouvernement provincial dans son calcul de l'aide consentie aux arts et à la culture puisque, en définitive, il s'agira là d'un simple jeu de vases communicants. De plus, **un fonds régional spécial ainsi que des accomodements fiscaux ayant pour but de favoriser une participation plus grande des municipalités au soutien d'activités artistiques professionnelles devraient être créés par le gouvernement du Québec.**

Plusieurs résolutions adoptées à l'occasion des Congrès québécois du théâtre ont eu pour objet de favoriser le développement, par les municipalités et communautés urbaines, de véritables politiques de soutien aux activités artistiques professionnelles, dotées de budgets conséquents et résultant de concertations avec les milieux concernés. La communauté théâtrale a aussi exprimé à plusieurs reprises le souhait que les subventions destinées aux organismes artistiques ou, le cas échéant, aux artistes, soient décidées par instances autonomes où des artistes professionnels de diverses disciplines seraient majoritaires.

D'autres résolutions adoptées lors des assises du Congrès québécois du théâtre, soulignant le rôle de premier plan que les municipalités, les communautés urbaines et les autres organismes municipaux seraient appelés à jouer dans la vie culturelle, rappelaient la responsabilité des pouvoirs municipaux au chapitre des équipements culturels et souhaitaient une intensification des actions du Conseil québécois du théâtre au plan municipal afin que les instances concernées développent, en concertation avec le milieu, des politiques favorisant la diffusion du théâtre professionnel.

²² La Ville de Montréal est particulièrement touchée par les effets de la loi 145 puisqu'elle doit absorber 40 % des montants ainsi transférés aux municipalités, alors que les entreprises montréalaises connaissent déjà le fardeau fiscal le plus élevé du Québec et celui des résidents se situant à 109, pour une moyenne québécoise de 100.

Aussi, le Conseil québécois du théâtre tout en étant d'accord avec le principe d'une plus grande responsabilité municipale à l'égard des arts, estime-t-il nécessaire que le gouvernement du Québec prévoie la création de mesures compensatoires.

La création d'un Observatoire des politiques culturelles

Avant de clore cette section, le Conseil québécois du théâtre ne saurait passer sous silence son profond désaccord avec la recommandation 82, laquelle prône la création d'un Observatoire des politiques culturelles. Dans un passé encore récent, le Conseil s'était publiquement élevé contre la volonté du ministre des Communications du Canada qui souhaitait, lui aussi, créer un Institut de recherche sur les entreprises culturelles. Le Conseil soutenait alors qu'il était scandaleux que le gouvernement canadien songe à affecter des fonds publics à la création d'une telle instance vu la pauvreté du soutien qu'il consentait aux arts et à la culture.

Non seulement le même raisonnement s'applique-t-il ici avec autant de pertinence mais, de plus, l'Institut québécois de recherche sur la culture dispose déjà de toute l'infrastructure qui lui permette, si telle était la volonté du Ministère dont il est la créature, de tenir une place plus grande au chapitre de l'observation des politiques culturelles.

Plus fondamentalement encore, le ministère des Affaires culturelles serait mieux avisé de mettre à profit l'expertise et la force de représentation des nombreuses associations disciplinaires ainsi que celle de la Conférence des Conseils régionaux de la culture, et confirmer celles-ci dans le rôle de premier plan qu'elles tiennent dans la dynamique culturelle du Québec, notamment par la connaissance qu'elles ont des politiques et par le regard critique qu'elles peuvent poser sur celles-ci.

Deuxième partie

QUEL QUÉBEC VOULONS-NOUS CONSTRUIRE?

Révolution Tranquille Phase II: la culture au coeur du Québec de demain

Le 21 novembre 1990, au nom du milieu théâtral du Québec, le président du Conseil québécois du théâtre, M. Normand Chouinard, déclarait aux membres de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec:

"En quoi croyons-nous en tant que Québécoises et Québécois?" Telle est la question, fondamentale pour notre avenir, qui devrait précéder toutes les autres, y compris celles touchant la Constitution. "En quoi croyons-nous?" Le Conseil québécois du théâtre (...) répond quant à lui que les valeurs fondamentales que le Québec devrait défendre au premier chef sont la justice sociale et la culture singulière du Québec. Le Conseil recommande le lancement de toute urgence de la Phase II de la Révolution Tranquille -- visant à la promotion de cette justice sociale et à la Rénovation culturelle -- et l'Indépendance du Québec.

La présidente sortante du Conseil québécois du théâtre, Mme Catherine Bégin, poursuivait:

Le mémoire remis par le Conseil à la Commission constitue un cri d'alarme: il démontre que les valeurs dominantes d'une partie importante du Québec contemporain -- valeurs qui sont celles d'un matérialisme étroit excluant presque entièrement le recours à l'activité intellectuelle, à l'Art, et en général à tout ce qui ne semble pas permettre l'enrichissement immédiat --, ont permis d'écarter pendant plus de trente ans la définition d'un véritable projet collectif, et que les réalités créées par l'adhésion du Québec à ces valeurs font courir le risque de voir disparaître dans un avenir prochain -- en termes historiques -- les traits distinctifs du peuple québécois, notamment sa langue, si tant est que cette disparition de notre culture ne soit pas d'ores et déjà amorcée.

L'auteur du mémoire, M. René-Daniel Dubois, y déclarait enfin:

Nous croyons qu'il faut cesser de renvoyer dos à dos les hôpitaux, les refuges et les écoles, d'une part, et les arts et les activités intellectuelles, de l'autre.

Les représentants du Conseil québécois du théâtre concluaient ainsi la présentation du mémoire du Conseil:

Malgré les risques -- non pas économiques mais culturels -- que cette option présente, trois raisons fondamentales justifient selon nous de faire l'Indépendance du Québec:

1) Le Québec doit, pour la première fois de son histoire, poser un geste collectif et positif d'affirmation et d'affranchissement.

2) Le Québec doit trouver sa place parmi les siens: au milieu des nations de moyenne importance, en tant que conciliateur, en tant que nation industrielle relativement non-dominante, pacifique et écologique.

3) Il faut, dans la mesure où le Québec décidera de se perpétuer, le décrocher de l'ensemble canadien, ce qui signifie lui donner pleine juridiction sur tous les leviers nécessaires à la maîtrise de sa culture singulière, dans la mesure où le Québec a l'intention d'utiliser ces leviers, et non de les laisser dormir. Si le Québec n'a pas l'intention de faire sa révolution culturelle, accéder à l'indépendance signifierait l'accélération de notre assimilation aux États-Unis.

L'Histoire enseignant la prudence, il est un autre risque à l'endroit duquel nous voulons mettre en garde: un Québec souverain continuerait-il à supporter un courant social-démocrate, surtout s'il entreprenait, encore une fois, de faire la démonstration, adressée au Modèle états-unien, de sa capacité d'être un habile gérant?

La primauté du discours économiste, prétendue inquestionnable par ses promoteurs, doit recevoir une réponse:

1) Le développement économique est un outil destiné à permettre de se doter des moyens de remplir une tâche. Au Québec, cette tâche à assurer est la survie de notre mémoire ancestrale, le développement et le rayonnement de notre culture et l'établissement d'une société juste et ouverte sur le monde.

2) Le développement économique du Québec a été rendu possible par la mise en branle de la Révolution Tranquille, soutenue par l'ensemble de la société. Les victoires remportées par quelques-uns supportées par tous doivent profiter à la collectivité entière.

Le management ne crée rien, il gère. Dans les meilleures conditions, il peut supporter la création. Mais celui qui domine la pensée de nos dirigeants fait le contraire, il tue l'espoir. Si le Québec veut non seulement vivre mais se développer culturellement, il a besoin d'espoir. On ne fait pas un pays rien qu'avec des marchés.

Dans le mémoire du Conseil québécois du théâtre intitulé *Pour une politique... culturelle*²³, on peut lire (p. 20):

Il faut de toute urgence mettre en branle la seconde phase de la Révolution Tranquille. (...) Qu'il suffise de dire qu'elle devrait être, pour le

²³ Pour une politique... culturelle / Réflexions, portant notamment sur les rapports entretenus depuis 1960, entre les milieux culturels et politiques, s'attardant particulièrement à l'état actuel du ministère des Affaires culturelles, et cherchant à dégager de ces rapports et de cet état des indications quant à l'intérêt réel porté par l'État du Québec aux caractères distinctifs de la société québécoise, Mémoire du Conseil québécois du théâtre déposé en novembre 1990 à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, 22 pages.

Québec, ce qu'a été le défi lancé aux Américains par John F. Kennedy -- un homme sur la Lune avant la fin de la décennie --, et qu'elle aurait à rencontrer deux objectifs primordiaux:

1) La Justice sociale.

"Il n'y a aucun intérêt à sauver la langue si c'est pour laisser crever ceux qui la parlent", pour reprendre les mots de Michel Chartrand.

2) La Révolution culturelle.

Les considérations culturelles constituent l'axe principal des politiques de l'État québécois. Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science sont mis à contribution: redéveloppement de l'enseignement de la philosophie (et du grec et du latin, éventuellement; en tout cas, de ce qu'il était autrefois coutume d'appeler les Humanités), des langues vivantes, des arts. Soutien aux loisirs culturels et scientifiques. Encouragement aux voyages pour les jeunes, surtout en "territoires Inconnus", c'est-à-dire avec lesquels le Québec a eu peu de contacts directs jusqu'à présent.

Objectif utopique: un peuple d'artistes. Un ministère des Arts et de la Culture s'engageant à plus de trente ans d'investissements massifs. Il ne suffit pas de songer à faire aujourd'hui le ministère des Affaires culturelles auquel Georges-Émile Lapalme rêvait il y a plus de trente ans, il faut réaliser, à coup de bouchées doubles, le MAC que nous aurions maintenant si Lapalme avait pu commencer le travail il y a trente ans et si ce travail avait connu les rebondissements qu'ont connus d'autres secteurs d'activité pendant cette période. Il a fallu trente ans à l'économie pour profiter à fond de la Phase I de la Révolution Tranquille, il en faudra au moins autant pour redresser la barre en matière de culture et d'enseignement, pour tenter de renverser le mouvement vers le gouffre dans lequel nous sommes lancés à fond de train.

Doublement du budget du ministère des Affaires culturelles du jour au lendemain, ce qui suffira à peine à rattraper le retard et à commencer à réaliser les projets fascinants et primordiaux qui dorment dans les cartons depuis trente, vingt ou quinze ans et qui étaient déjà urgents au moment de leur rédaction; puis, augmentation continue, en chiffres réels. Soutien accru aux régions. Soutien accru aux communautés culturelles. Soutien multiplié aux contacts avec l'étranger: pour sortir du Québec mais aussi pour y inviter des artistes et des intellectuels d'ailleurs. Mesures fiscales pour les artistes et créateurs, mais aussi pour encourager la création de fondations privées; droit à l'erreur reconnu. Création d'organismes d'État (Théâtre, Ballet, Orchestre); création de Pensions d'État.

Rapatriement sous contrôle québécois des sommes versées au Québec par le Fédéral (Communications, Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, Office National du Film, Radio-Canada -- radio et télé --, par exemple). Rapatriement de la capacité de légiférer en matière de droits d'auteurs. Création du Conseil des arts du Québec, doté d'un fonds autonome le protégeant de tentatives d'interventionnisme politique direct.

La position que défendait le Conseil québécois du théâtre face à l'avenir peut tenir dans la formule suivante: *LE QUÉBEC DE DEMAIN SERA CULTUREL OU IL NE SERA PAS.*

Les dérobades du gouvernement du Québec

Depuis plusieurs années, les artistes attendent une politique culturelle cohérente et un financement public plus adéquat pour les arts. Les interventions des milieux artistiques se sont faites plus pressantes depuis 1986, notamment par le biais d'actions menées par la Coalition du monde des arts qui, à juste titre, a réclamé du gouvernement du Québec et du Premier ministre que soit honoré l'engagement formellement pris en 1985, et plusieurs fois réitéré, d'accorder un pour cent (1%) du budget du Québec au ministère des Affaires culturelles.

"On avait d'ailleurs trouvé pertinent, au cours de la dernière campagne électorale, de promettre une hausse du budget de la culture à 1 % du budget total de l'État" peut-on lire en page 232 du document du Groupe-conseil. **Non seulement cette affirmation est-elle réductrice** (cet engagement remonte à bien plus loin), **mais ce qui est plus grave encore, la cible est redevenue floue.**

La Coalition n'a jamais réclamé que le gouvernement accorde 1 % du budget du Québec à la culture, sachant que selon ce que l'on englobait par cette appellation aussi large que vague, la culture recevait déjà plus. La Coalition a exigé du gouvernement qu'il tienne rigoureusement parole et a demandé, dès 1986, **que le ministère des Affaires culturelles se voie octroyer 1 % du budget du Québec pour les champs d'intervention qui étaient alors les siens.**

Il convient ici de rappeler les faits.

Dans un document daté de novembre 1985, le Parti libéral faisant état de sa politique culturelle, écrit (c'est nous qui soulignons):

Ces grands objectifs seront atteints par la réalisation d'un certain nombre de moyens prioritaires ²⁴. Dans un premier temps, nous dénonçons avec vigueur la prétention du gouvernement actuel quant à l'affectation en 1985, d'un pour cent (1%) de son budget total à la "culture" ²⁴. Dans les faits, cette proportion n'est atteinte que si l'on ajoute les crédits alloués à d'autres postes budgétaires, à connotation plus ou moins culturelle, tels la Régie des services publics et l'édition gouvernementale (...) Pour sa part, conscient de l'importance qu'il faut accorder au MAC, aux artistes et aux créateurs, le prochain gouvernement libéral s'engage à allouer, au cours de son premier mandat, 1% de son budget total à la culture et ce, sans jouer sur les mots, sans faire de prouesses similaires à celles du gouvernement sortant ²⁵.

²⁴ C'est nous qui soulignons.(N.D.L.R.)

²⁵ La Politique du Parti libéral du Québec \ Un Outil de développement économique et social, première partie intitulée Les priorités du Parti libéral du Québec, point 2 (Les moyens prioritaires) p. 14.

Fin novembre 1986

À l'instigation du Conseil québécois du théâtre, a lieu une première rencontre des organismes culturels et artistiques du Québec, à la suite d'une entrevue accordée au journal *La Presse* par la titulaire des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, où il est question d'une éventuelle *diminution* du budget de son ministère.

15 décembre 1986

Première conférence de presse de la Coalition du monde des arts, laquelle dénonce les diminutions appréhendées au budget des Affaires culturelles et demande une rencontre avec la ministre.

26 janvier 1987

Rencontre de la Coalition avec Mme Lise Bacon, qui annonce qu'il n'y aura pas de diminution de son budget mais qu'elle prévoit au contraire une augmentation de 7,6%.

26 mars 1987

Rencontre historique de l'ensemble des milieux artistiques représentés par la Coalition avec le Premier Ministre du Québec, Robert Bourassa, à qui est soulignée la nécessité d'accorder dans les meilleurs délais possibles 1% du budget du Québec au ministère des Affaires culturelles pour ses actuels champs d'intervention.

29 mars 1987

Allocution radiophonique de M. Bourassa, lors de laquelle ce dernier réitère la nécessité d'accorder "dans les meilleurs délais possibles" 1% du budget du Québec au MAC.

8 décembre 1987

Rencontre des délégués de la Coalition avec le Premier Ministre, qui déclare "*votre cause, le 1%, fait partie des quelques causes dont l'intérêt particulier correspond à l'intérêt général*". **À cette occasion, M. Bourassa confirme que le 1% demeure l'objectif de son gouvernement à l'intérieur de ce mandat, qu'il entend s'en rapprocher le plus rapidement possible et qu'une première tranche "significative et substantielle" sera versée dès le prochain exercice.**

27 mars 1988

La Coalition réagit vivement à l'énoncé général de la répartition des crédits de l'exercice financier 1988-89, lequel prévoit n'accorder au ministère des Affaires culturelles qu'une augmentation de 22,8 millions. Une rencontre est demandée avec le Premier Ministre.

25 avril 1988

Le Premier Ministre annonce à la délégation de la Coalition que le plan de redressement du 1% présenté par la ministre des Affaires culturelles a été entériné par le Conseil des ministres lors de sa réunion du 20 avril 1988. **Le Conseil des ministres a, en effet, voté que soit accordé 1% du budget de l'État aux actuels champs d'intervention du ministère des Affaires culturelles et ce, dans un délai de trois ans.** M. Bourassa déclare qu'il a tenu compte des recommandations de la Coalition et qu'à ce titre, il rajoute d'ores et déjà une somme de 5 millions destinée spécifiquement à la relève et que d'autres mesures pourraient suivre lors du dépôt du budget 1988-89.

30 mai 1988

Conférence de presse et dépôt du document *Perspectives de l'action culturelle du gouvernement du Québec*. Le budget du MAC augmente de 38 millions en 1988-89 (passant de 182 à 220 millions, excluant les crédits alloués à la Charte de la langue française). De fait, il manque encore 100 millions pour atteindre 1%. De plus, Mme Bacon déclare que *"l'échéance la plus réaliste [pour y arriver] est dans trois ans, soit après les prochaines élections provinciales."*

18 janvier 1989

Conférence de presse au Théâtre d'Aujourd'hui lors de laquelle la Coalition déclare que 1989 doit être l'année de l'atteinte du 1%. Une première campagne de sensibilisation de la députation est entreprise afin de faire pression pour que le gouvernement respecte ses engagements.

17 mars 1989

La Coalition rencontre le Premier Ministre et celui-ci promet d'intervenir, de concert avec la ministre titulaire, Mme Lise Bacon, auprès du ministre des Finances, M. Daniel Johnson, et de poser un geste de chef d'État avant le dépôt du budget.

21 mars 1989

Conférence de presse de la Coalition lors du dépôt des crédits à Québec, au cours de laquelle elle exprime sa profonde déception face à la piètre augmentation de budget consentie au MAC.

19 septembre 1989

La ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, réitère l'engagement du Conseil des ministres et promet que le Parti libéral accordera à la culture 1% du prochain budget du Québec au ministère des Affaires culturelles.

19 avril 1990

Nouvellement nommée, la ministre des Affaires culturelles du Québec, Mme Lucienne Robillard, émet un communiqué dans lequel elle déclare: "Le Gouvernement du Québec réaffirme son engagement dans l'atteinte du 1%. L'objectif du 1% demeure au coeur de nos constantes préoccupations (...). L'atteinte du 1% demeure un des moyens essentiels: il ne peut être remis en question".

11 mai 1990

Lors d'une conférence de presse qui suit une rencontre avec la Coalition, le Premier Ministre déclare être confiant que l'octroi de 1% du budget du Québec au ministère des Affaires culturelles puisse être atteint avant la fin de son mandat.

24 janvier 1991

Conférence de presse de la nouvelle ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, qui annonce sa volonté de rapatrier tous les pouvoirs fédéraux sur la culture et déclare qu'elle espère réaliser l'atteinte du 1% d'ici 1993.

Mai 1991

Seconde campagne de sensibilisation, effectuée par le Conseil québécois du théâtre à l'endroit de la députation québécoise, et ayant pour but de rappeler les besoins criants du théâtre ainsi que la nécessité d'augmenter les budgets du ministère des Affaires culturelles consacrés au soutien des artistes et des organismes artistiques.

Résultat net de ces atermoiements: au cours des six dernières années, **le budget du ministère des Affaires culturelles n'aura somme toute augmenté que d'un dixième de un pour cent**, passant de 0,64 % du budget du Québec en 1985-86, à 0,74 % en 1991-92. On a vu précédemment que, malgré les hausses financières consenties, **l'aide aux artistes et aux organismes artistiques n'a augmenté, elle, que de façon plus symbolique encore** et que la proportion de celle-ci dans le budget du MAC est allée, au contraire, en décroissant.

Les cris d'alarme du Conseil québécois du théâtre

Non seulement le gouvernement du Québec diffère-t-il sans cesse l'accomplissement de son engagement à octroyer un financement estimé minimal pour permettre la *survie* de la culture au Québec (le fameux 1%) mais au cours des derniers mois, on a vu se multiplier les études, consultations, contre-études et comités chargés de se pencher sur le financement des arts au Québec et, plus globalement, sur un énoncé de politique culturelle.

Le Conseil québécois du théâtre qui s'est fait entendre auprès de chacune des ces instances a, chaque fois, tenu un même discours: **la pierre angulaire d'une politique culturelle doit être l'aide aux activités artistiques professionnelles et il est impératif que ces dernières soient soutenues de façon plus appropriée; ceci requiert de toute urgence une injection massive et immédiate de crédits additionnels destinés à soutenir les artistes et les organismes artistiques.**

Ce plaidoyer rejoint, au demeurant, les conclusions des études menées sur le financement des arts au Canada ²⁶ ainsi que les demandes, au Québec, de nombreux ministres des Affaires culturelles, demandes évoquées par Jean-Paul L'Allier dans son Livre vert de 1976, *Pour l'évolution de la politique culturelle*.

Ainsi, lors d'une consultation tenue le 21 juin 1990 auprès de la communauté théâtrale par la firme Samson-Bélair, Deloitte & Touche, laquelle s'était vue chargée par le ministère des Affaires culturelles de produire une étude sur le financement des arts, le président d'alors du Centre des auteurs dramatiques, M. René-Daniel Dubois, faisait lecture d'un texte de réflexion, écrit pour la circonstance. On trouvera ce texte en Annexe 1. Voici un extrait de ce texte dont la pertinence demeure, hélas! grandissante:

²⁶ *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*, sous la coprésidence de Louis Applebaum et Jacques Hébert, novembre 1982, et *le Financement des arts au Canada d'ici à l'an 2000*, Rapport du Groupe de travail sur le financement des arts, sous la présidence de Edmund C. Bovey, juin 1986.

L'État québécois ne fait pas, et n'a jamais fait, le minimum pour assurer le développement des arts. Si les arts se sont développés malgré tout, c'est parce que les Québécois sont fous raides, qu'ils ont le complexe d'Astérix et que leurs artistes leur ressemblent. Parce que les artistes ont appris à faire des miracles avec des bouts de ficelle. Qu'ils acceptent de travailler comme des dingues pour des salaires qu'aucun autre secteur d'activité ne pourrait considérer sans s'évanouir. Ce sont les artistes québécois qui font vivre les arts au Québec, de leur poche.(...) Et je mets qu'il faut que ce soit au défilé de rester aussi frondeur et aussi débrouillard que nos artistes et nos administrateurs avec si peu de moyens.

On entend dire, depuis quelques temps, qu'il y a beaucoup d'artistes au Québec; qu'il y en aurait même trop. C'est faux. C'est prendre la question par le mauvais bout. Il y a beaucoup d'artistes au Québec, oui, parce qu'il se passe plein de choses au Québec, que les gens du Québec ont plein de choses à se dire et plein de choses à dire à ceux qui vivent ailleurs. L'avenir du Québec ne sera jamais assuré. Et vivre sur la corde raide fait rêver, penser et risquer. C'est pour ça qu'il y a tant d'artistes au Québec. Même s'ils vivent et créent dans des conditions qui devraient donner honte au Québec de se prétendre un État avancé. (...)

Pendant que tout le Québec se partageait la tarte, les artistes jouaient de la cuillère dans leur coin. Pendant trente ans. Si le Québec ne décide pas avant peu que nous aussi nous avons le droit de nous asseoir à table, on risque d'aller s'asseoir ailleurs.

Et ne croyez pas que c'est une boutade. C'est commencé.(...) Je voulais dire un mot: Exode.

Par la suite, le Conseil québécois du théâtre a fait parvenir aux consultants de la firme Samson-Bélair le compte rendu de cette consultation (voir Annexe 2) qu'accompagnait le texte lu par M. René-Daniel Dubois, afin notamment d'éviter qu'aucune mauvaise interprétation ne puisse être faite ultérieurement des propos qui auraient été tenus par les gens de théâtre.

Malgré cette précaution, le directeur de l'étude, M. André Coupet a pourtant trouvé le moyen de laisser entendre qu'au chapitre culturel, le principal problème du Québec résidait dans une saturation de l'offre par rapport à la demande!

Aussi, lorsqu'il fut invité à comparaître, le 6 mars dernier, devant les membres du Groupe-conseil ayant pour mandat de proposer une politique culturelle à la ministre titulaire, le Conseil québécois du théâtre a-t-il estimé être de son devoir d'exprimer sans détour ni tergiversations mais de la façon la plus claire possible, les inquiétudes de la communauté théâtrale face à l'avenir culturel du Québec. " Nous ne jouons pas, ont déclaré les porte-parole du Conseil. Des artistes ont, depuis trente ans, dit, redit, répété, crié, publié, ce que nous avons à dire. Déjà, à trente-cinq, quarante ans, plusieurs d'entre nous sont lassés à un tel point de s'entendre le répéter qu'ils choisissent de se taire. Alors, qu'y a-t-il tant à apprendre que l'on ne sache déjà, à force de redites."

On trouvera en Annexe 3 le texte qui a été lu et déposé à cette occasion. Nous estimons toutefois pertinent de citer ici certains passages du texte qui fut lu et déposé à cette occasion et qui donne une idée de l'ampleur de l'inquiétude manifestée.

Déjà, la sous-représentation des artistes au sein de votre comité constitue un signe de cette détérioration de notre statut, que nous redoutons (...)

(...) Il apparaît que les recommandations prescrites par Samson-Bélair sont non seulement erronées mais surtout extrêmement dangereuses. Puisque, à terme, seul un soutien massif de l'État à la culture peut permettre d'empêcher le Québec de devenir un simple marché américain, ainsi que nous l'avons déclaré à la Commission Bélanger-Campeau. Or, le rapport Samson-Bélair ne fait, justement, que du marché le critère ultime, pavant la voie à notre prise en charge par une autre industrie (...).

Nous croyons que ce Groupe-conseil, comme le rapport Samson-Bélair, participe d'une tentative, de la part du gouvernement du Québec, pour forcer les milieux culturels et artistiques à lui accorder leur appui dans une entreprise qui ne concerne que subsidiairement - et encore ! - une volonté d'arriver à formuler une politique de développement culturel digne de ce nom. (...)

(...) Vous trouverez ci-joint un résumé de ce que nous avons déclaré lors de notre comparution [devant les consultants de la firme Samson-Bélair], rédigé dans les jours qui ont suivi et envoyé aux consultants. Vous y lirez que les porte-parole des organismes théâtraux ont dit aux gens de Samson-Bélair qu'ils en avaient assez des tentatives visant à les faire servir de caution à des entreprises d'évacuation du sens des projets artistiques. Nous refusons de servir à cela. Comparez, cette fois-ci, ce que nous avons dit et ce qui a été tiré de notre discours. Vous constaterez que les craintes des organismes étaient justifiées, puisqu'ils ont servi, encore une fois, à la justification d'un point de vue qui n'est pas le leur. Pis encore: on s'est servi d'eux comme d'une mine d'arguments destinés à étayer un point de vue diamétralement opposé à celui qu'ils ont exprimé le matin où ils ont comparu. Avant même de nous rencontrer, les rédacteurs du rapport Samson-Bélair croyaient déjà qu'il y a trop d'artistes au Québec. Ils nous l'ont dit. En autant de mots. Nous leur avons répondu: c'est faux. Et leur rapport dit: c'est vrai.

(...) Non seulement nous sommes habitués à recevoir de tels traitements, à entendre de tels discours, mais nous leur avons même prédit, ce matin-là, aux experts, ce qu'ils feraient; nous leur avons dit: "Nous croyons que vous n'allez pas contribuer au développement de la culture et des arts, alors que pourtant le temps presse, comme il n'a jamais cessé de presser, depuis trente ans. Si votre rapport va dans le sens du rattrapage de trente ans de retard, votre commanditaire va l'enterrer avec ceux de vos prédécesseurs. S'il va dans le sens de ce que le Conseil du Trésor veut entendre, on l'appliquera...". Cette mise au point étant faite, nous avons pourtant fait nos devoirs: nous avons répondu à leurs questions. Et ils ont fait précisément ce que nous leur avions prédit qu'ils feraient. Il y

a des gens qui sont tellement prévisibles que c'est à pleurer. Peu importe, nous aurons bientôt, au moins un lieu où rire. Mais attention ça ne sera pas une subvention. Ce sera un investissement...

Toutes ces études qui tournent à vide, ces comités ayant pour mandat de préparer des agendas pour les calendes grecques, ne tiennent pas debout.

Laissons donc de côté les leures et venons-en à ce que nous croyons être l'enjeu véritable de l'exercice en cours:

Considérons d'abord qu'historiquement, les hommes et les femmes politiques, au Québec, se sont généralement servi du discours sur les arts et la culture à des fins qui ne prenaient pas en compte, sinon de façon abstraite voire accessoire, un réel développement culturel, ce discours constituant plus souvent qu'autrement une fin en soi ou, dans certains cas, le prétexte à des menées discutables.

Considérons ensuite, que, malgré cette mise à contribution tous azimuts de l'importance affirmée des arts et de la culture, ces domaines n'ont jamais reçu de l'État québécois le soutien nécessaire à leur développement, alors que la plupart des autres secteurs de la société québécoise recevaient, eux, durant la même période, un soutien plus approprié.

Considérons enfin qu'en vertu d'un hasard hautement digne de mention, alors que l'actuel gouvernement québécois a promis depuis des années d'augmenter substantiellement son soutien aux arts et à la culture -- mais s'est toujours défilé sans tenir parole --, tout à coup il s'élance au combat, sabre au clair, pour RÉCLAMER du gouvernement fédéral les sommes que celui-ci investit à ce chapitre au Québec.

Voici l'interprétation que nous faisons de la tenue des présentes audiences, de celle de la Commission parlementaire annoncée et des reports qui ne manqueront vraisemblablement pas de s'ajouter par la suite:

L'objectif de ces manoeuvres est maintenant devenu de récupérer des sommes qu'Ottawa consacre à la culture; mais, advenant qu'elles soient récupérées, de ne plus en utiliser qu'une fraction pour le soutien des arts et de la culture.

Troisième partie

UNE VÉRITABLE POLITIQUE NATIONALE DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DU THÉÂTRE

Le théâtre québécois: une croissance phénoménale

Le Conseil québécois du théâtre l'a dit en préambule à ce mémoire, le théâtre est un art foncièrement collectif; de plus, pour qu'il y ait théâtre, il doit nécessairement y avoir public. Impossible d'oeuvrer en théâtre de façon solitaire puisque cet art requiert les apports conjugués de l'écriture ou de l'improvisation, de la mise en scène, du jeu, de la scénographie et des costumes, de l'éclairage et de l'environnement sonore. Pour qu'il ait lieu, le théâtre fait aussi appel à tous les intervenants qui, ponctuellement ou de façon récurrente, permettent qu'un spectacle existe: administrateurs, promoteurs et gestionnaires.

Au Québec comme ailleurs, la vie du théâtre ²⁷ est étroitement liée à celle des compagnies de théâtre. En effet, pour que s'exerce chacun des métiers qui participent à la chose théâtrale, la médiation d'une compagnie doit obligatoirement intervenir, qu'il s'agisse d'un producteur, d'une troupe sans lendemain formée pour la circonstance ou d'une véritable compagnie qui inscrit ses productions dans la poursuite d'une démarche artistique précise et singulière.

Au Québec, on l'a dit également en plusieurs occasions, le théâtre a connu un développement phénoménal au cours des dernières décennies. Depuis la fin des années soixante, le théâtre jusque-là art élitiste, a vu sa popularité croître de façon spectaculaire. De nouvelles compagnies ont vu le jour dans toutes les régions du Québec, explorant les avenues les plus insoupçonnées et les plus diversifiées dont cet art est capable, et l'auditoire du théâtre s'est multiplié au point où, d'après une étude réalisée l'an passé par le ministère des Affaires culturelles, le théâtre occupe maintenant la troisième place en importance dans les sorties du public québécois, après le cinéma (qui a la faveur de 51% de la population) et les matchs sportifs (41,8%); ainsi, 38,5% des Québécois (soit près de 75% de la population active) fréquentent le théâtre ²⁸.

La démystification du soutien public: une situation dérisoire

La description d'ensemble de l'aide publique consentie au théâtre, permet de corriger certaines perceptions. D'abord, sur les quelque 160 compagnies professionnelles qui opèrent sur le territoire québécois, environ la moitié -- qui ont un statut d'organismes sans but lucratif -- sont subventionnées par l'un ou l'autre, ou par plusieurs des paliers

²⁷ Il s'agit ici autant de la vie de l'art *théâtral* que, sur un plan professionnel, de celle des personnes qui, à un titre ou un autre en font leur gagne-pain.

²⁸ Gilles Pronovost, *les Comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir*, ministère des Affaires culturelles, 1990.

gouvernementaux. L'autre moitié, soit quelque 80 compagnies, sont des compagnies à but lucratif qui ne reçoivent ni ne sollicitent de subventions.

Pour sa part, le poids relatif de l'apport public dans le financement du théâtre ne représente en réalité que 43,5 % des revenus des compagnies subventionnées. Il est important de rappeler ici que la contribution respective des trois paliers de gouvernement n'est en moyenne que de 16,9 % pour le fédéral, 23,6 % pour le provincial et de 3 % pour le municipal. La part d'autofinancement des compagnies subventionnées est donc de 56,4 % ²⁹.

Le chiffre d'affaires total du théâtre est d'environ 50 millions \$ (environ 30 millions \$ provenant des compagnies qui reçoivent des subventions). Le soutien à la production et à la diffusion du théâtre se chiffrait, lors de la saison 1988-1989, à environ 16 millions \$ (toutes provenances confondues) alors que l'aide à l'immobilisation totalisait, elle, un peu moins d'un million.

La somme des subventions consenties au théâtre peut, pour d'aucuns, sembler appréciable. Cependant, lorsque l'on compare cette aide à celle qu'un pays tel la France accorde à l'ensemble de ses théâtres ou tout simplement à quelques uns d'entre eux, les 16 millions de \$ québécois paraissent bien petits. Ainsi, en 1988, les six théâtres nationaux français recevaient à eux seuls des subventions totalisant près de 50 millions \$. Pour leur part, les 23 centres dramatiques nationaux recevaient en moyenne 1,8 million \$, tandis que les 5 centres dramatiques nationaux pour l'enfance à la jeunesse obtenaient une subvention moyenne de 550 000 \$ (on prendra note que cette subvention représente, à peu de choses près, l'équivalent des plus importantes subventions touchées ici par nos compagnies dites institutionnelles) ³⁰.

Environ 475 autres compagnies ou organismes français recevaient une subvention du Ministère de la Culture. Bien sûr, le Québec n'est pas la France... Ces exemples sont donnés ici à titre indicateur des montants que, dans d'autres sociétés, on estime être le coût du théâtre. Pour sa part, le CQT croit qu'entre la situation française et la pauvreté atavique qui afflige le milieu théâtral québécois, un juste milieu est peut-être envisageable...

²⁹ Ces estimations ont été obtenues à partir des informations contenues dans l'étude réalisée en 1989 par le CQT *La situation économique du théâtre*, volet 2.

³⁰ SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS AUX COMPAGNIES DE THÉÂTRE (1988)

	\$
THÉÂTRES NATIONAUX	
Comédie française	20,50 millions
Théâtre national de Chaillot	9,85 millions
Théâtre national de l'Odéon	6,18 millions
Théâtre de l'Europe	1,89 millions
Théâtre de la Colline	5,09 millions
Théâtre national de Strasbourg	5,71 millions
CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX	
Nanterre	5,62 millions
Villeurbanne	4,63 millions
Caen	1,50 million
Moyenne des 18 autres centres nationaux	1,80 million
CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	
Moyenne des 5 centres	0,55 million

La situation de la rémunération des artistes, des artisans et des autres travailleurs en théâtre est sans contredit scandaleuse dans une société moderne comme le Québec. Une étude réalisée sur la situation des artistes révélait récemment que 53,6 % des comédiens gagnaient moins de 5 000 \$ par année de la pratique de leur art; 22,5 %, entre 5 000 \$ et 14 999 \$; 9,7 %, entre 15 000 \$ et 24 999 \$; 9,1 %, entre 25 000 \$ et 49 999 \$; enfin, 5,1 % gagnaient plus de 50 000 \$ ³¹. Il ne faut pas oublier que ces résultats incluent aussi bien la télévision et le cinéma que le théâtre (dont la part est la plus minime). Le CQT complète actuellement une étude sur l'ensemble des professions rattachées au théâtre, les données présentement disponibles laissent apparaître une situation semblable pour tous ³².

La politique culturelle proposée par le Groupe-conseil et la réalité de la pratique théâtrale

Le rapport du Groupe-conseil séduit, à première vue, lorsqu'il recommande au gouvernement d'investir dorénavant dans l'excellence et lorsqu'il fait miroiter que la diffusion internationale puisse devenir un élément moteur de la politique culturelle québécoise. Le Conseil québécois du théâtre ne pouvant être contre la vertu souscrit à ces énoncés.

À commencer par "l'excellence" dont, au demeurant, plusieurs productions théâtrales de compagnies québécoises témoignent. Or, **cette quête de l'excellence requiert des moyens financiers, des outils, des lieux, de l'expérimentation, la possibilité pour les concepteurs d'avoir pu commencer dans une compagnie dite de la relève, de disposer de temps, de chercher, de se tromper, de recommencer, d'avoir accès à des espaces, à du matériel, à du personnel rémunéré. Maintenir l'excellence appelle des moyens plus grands encore.**

L'excellence ne se commande pas, elle procède d'une démarche artistique qui se peaufine; elle est le contraire d'une politique qui tablerait sur l'événementiel ou qui serait à la remorque des goûts et des attentes du public, lesquels ne sauraient constituer un guide -- contrairement à ce que soutient le rapport du Groupe-conseil qui préconise que le ministère et ses partenaires se donnent *"les moyens de bien justifier leurs choix, notamment par des recherches et des études sur la production, sur les habitudes de consommation et sur les pratiques dans le domaine culturel"* (p. 268). **L'oeuvre d'art est quelque chose que personne n'aurait songé demander mais qui, du fait de l'enrichissement qu'elle apporte, s'impose et dont on ne peut plus se passer par la suite.**

Pour devenir excellents, les artistes doivent pouvoir présenter leurs oeuvres au public, ce qui, en théâtre, nécessite des lieux, des réseaux de tournée, la possibilité d'être confronté à ce qui se fait ailleurs, d'être stimulé par d'autres créateurs d'ici: la qualité ne peut émerger que de la quantité, de l'émulation, et de l'assiduité dans le travail.

³¹ Jean-Guy Lacroix, *la Condition d'artiste: une injustice*, VLB Éditeur, Montréal, 1990, p. 99.

³² Cette étude constitue le troisième volet d'une étude portant sur la situation économique du théâtre au Québec. Les données de ce troisième volet seront vraisemblablement disponibles en octobre 1991.

Quelle que soit leur localisation sur le territoire québécois, la qualité et l'excellence doivent être possibles pour les compagnies théâtrales. Ceci veut dire que toutes les compagnies théâtrales, lorsqu'elles accèdent à un certain niveau de longévité et de développement, devraient pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour la création, la production et la diffusion de leurs spectacles.

"Peut-on imaginer un orchestre symphonique qui ferait l'économie de musiciens en syncopant les partitions, une troupe de théâtre qui supprimerait quelques personnages d'une pièce de Molière, un designer qui céderait la place à des robots par souci de rentabilité?", lit-on en page 235 du rapport du Groupe-conseil. Mais c'est justement ce que font les artistes au Québec! Mais évidemment, les compagnies théâtrales coupent, et depuis longtemps, les personnages accessoires de Molière et de bien d'autres auteurs, faute de moyens suffisants pour engager une distribution plus importante. Elles réduisent le nombre de personnages, le nombre de lieux scéniques; elles renoncent à des pans entiers de la dramaturgie mondiale et certaines d'entre elles ont dû réduire peu à peu le nombre de pièces qui constituait leur saison.

Le milieu théâtral québécois, depuis des années, presse l'État d'intervenir de façon à assurer au théâtre le soutien au moins décent qui, entre autres, lui permette une meilleure diffusion, tout en assurant à ceux et celles pour qui le théâtre est un métier des conditions au bas mot correctes. Depuis 1981, date de la tenue des États généraux du théâtre professionnel au Québec au terme desquels était fondé le Conseil québécois du théâtre, depuis dix ans donc, d'incessantes représentations sont faites auprès des instances fédérale, provinciale et municipales afin qu'elles contribuent de façon plus appropriée et certainement plus tangible au financement du théâtre.

Or, les demandes du milieu théâtral telles qu'exprimées lors des Congrès québécois du théâtre sont, pour l'essentiel, restées sans réponse. Dès 1981, le milieu théâtral faisait savoir la nécessité que l'État procède à un rattrapage dans son aide au théâtre. Depuis, en plusieurs occasions, la précarité du théâtre a été décriée. La consolidation des compagnies a été réclamée, l'obtention de lieux adéquatement équipés et disponibles aux compagnies de la relève a été demandée, de même que la mise sur pied de réseaux de tournée.

Non seulement l'essor des compagnies québécoises apparaît-il compromis, mais le simple maintien de leur niveau d'activité relève de la prouesse et se paye au prix de concessions artistiques devenues insoutenables. **Le théâtre est sérieusement menacé et sa fragilité structurelle risque, à tout moment, de faire s'effondrer l'ensemble.** Ces cris d'alarme ont été adressés de plusieurs manières et sur tous les tons à tous les titulaires des Affaires culturelles qui se sont succédé depuis 1981.

Malgré plusieurs déclarations de principe et certaines amorces de réajustements, aucun signe ne laisse croire que le gouvernement du Québec soit conscient ni de l'importance du théâtre québécois ni de l'ampleur de ses difficultés financières et structurelles; aucune volonté politique n'est apparemment perceptible quant à l'intention du ministère des Affaires culturelles de répondre en profondeur aux attentes des gens de théâtre.

Conclusion

Pour des raisons qui s'expliquent historiquement, la culture n'a pas eu dans le passé toute la place qui aurait naturellement dû être la sienne dans notre société. On peut certes mener des activités culturelles dans toutes formes de société, riches ou pauvres, primitives ou civilisées. L'Histoire le démontre. Mais à mesure que les sociétés se développent, les activités se diversifient et les fonctions se spécialisent sous peine de régresser, il faut confier à des professionnels, spécialistes en leur domaine, le soin de développer tel ou tel secteur de la vie sociale, le secteur culturel compris. Pendant plusieurs années, notre société n'a pas considéré sur le même pied le social, l'économique et le culturel, ce dernier étant à tort considéré comme une dimension quelque peu accessoire. Nous avons alors d'autres priorités. Mais les temps ont changé et de plus en plus de gens comprennent aujourd'hui le rôle indispensable de la culture dans une société. On comprend alors qu'il est maintenant temps de mettre fin à cet état de relative pauvreté qui a été souvent le lot de la vie culturelle dans le passé. Car on ne voit nulle part dans le testament de nos ancêtres une clause quelconque qui voue à un tel destin la culture et ceux qui la font...

Extrait de l'avant-dernière version du rapport du Groupe-conseil,
disparu de la version définitive.

L'annonce de la tenue d'une commission parlementaire sur la culture a suscité des espoirs: peut-être, cette fois, écouterait-on les milieux artistiques, lesquels ne cessent pourtant d'être consultés par tous ceux et celles qui, à tour de rôle, ont détenu le portefeuille des Affaires culturelles.

Le Conseil québécois du théâtre est d'accord avec le grand objectif mis de l'avant par le Groupe-conseil, à l'effet que les arts et la culture deviennent une priorité de l'État et que, conséquemment, ce dernier utilise des moyens adéquats pour en assurer le développement et le soutien.

Toutefois, le rapport du Groupe-conseil intitulé *Une politique de la culture et des arts* ne saurait constituer une base viable pour une politique qui aille dans le sens des raisons qui ont prévalu, il y a trente ans, à la création du ministère des Affaires culturelles: **favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur (mandat qui, selon nous, n'a jamais pu s'accomplir faute de ressources financières adéquates)**. Au contraire, le rapport du Groupe-conseil ignore des revendications fondamentales et de longue date des milieux artistiques et préconise des orientations auxquelles le milieu théâtral ne peut souscrire. De fait, la mise de l'avant de plusieurs recommandations du rapport Arpin risquent de faire en sorte que les arts soient, tout bien considéré, les grands perdants d'une réforme dont la conséquence première consistera en une réduction du rôle traditionnel et de l'importance du ministère des Affaires culturelles.

Le soutien des arts et l'application de mesures favorisant ceux et celles qui ont choisi de faire de la production artistique leur métier devraient constituer la pierre angulaire de la politique culturelle québécoise.

Le document intitulé *Une politique de la culture et des arts* n'apparaît pas aller dans le sens de la révolution culturelle prônée par le Conseil québécois du théâtre lors des audiences tenues sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mais laisse plutôt entrevoir une technocratisation et une bureaucratisation grandissantes du ministère des Affaires culturelles, ainsi que la perpétuation d'une confusion entre les arts, la culture et les industries culturelles.

Avant de réclamer pour le ministère des Affaires culturelles des pouvoirs accrus, d'entreprendre de nouvelles tractations constitutionnelles dont les arts, les artistes et le développement culturel risquent de faire les frais, et avant de demander à la population de lui faire confiance en l'absence de toute information dans le document du Groupe-conseil sur les grandes lignes du rapatriement éventuel des sommes dépensées par le gouvernement fédéral dans le secteur culturel -- et dont l'essentiel risque d'être affecté à la structure même du ministère afin que celui-ci développe de nouveaux créneaux d'intervention --, **le gouvernement du Québec devrait, sans tarder ni tergiverser, s'acquitter des engagements qu'il a pris à plusieurs reprises à l'endroit de la communauté artistique et de la population du Québec au chapitre de la culture et du rattrapage à faire dans ce secteur.**

Ainsi, le Conseil québécois du théâtre ne peut-il, pour conclure, que poser à nouveau l'interrogation qui ouvrirait et clôturerait le mémoire qu'il a soumis aux membres de la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mais en l'adressant cette fois aux membres de la commission sur la culture et, par delà ceux-ci, aux élus:

Ce qu'il faut -- quels que soient les doutes que l'on semble en droit d'entretenir à l'égard de la capacité de la classe politique actuelle à étonner le Québec sur ce point --, c'est une décision politique, un débat clair et net, et nous voici confrontés à la question initiale que nous annonçons au tout début de notre document:

"Que voulons-nous défendre?"

Et:

"Quel prix sommes-nous prêts à payer pour défendre ce que nous prétendons nous être essentiel?"

Septembre 1991

Réflexions présentées par

**René-Daniel Dubois
auteur et président du Cead**

lors de la consultation sur le financement des arts

de

Samson/Bélair Deloitte & Touche

Le 21 juin 1990

Texte rendant compte des réflexions présentées par René-Daniel Dubois, lors de la consultation sur le financement des arts de Samson, Bélair, Deloitte et Touche, le 21 juin 1990.

Si vous me le permettez, j'aimerais, avant que nous ne débattions de points spécifiques ou techniques du financement de la culture, vous lire un court texte dans lequel j'ai cru bon de résumer mes réflexions globales sur le sujet du financement des arts. Je vous présente d'emblée mes plus plates excuses pour le ton qui me vient - malgré moi - dans ce texte mais mon irritation à devoir me retrouver ici, aujourd'hui, en 1990, à devoir, encore, discuter de ce pour quoi nous sommes réunis, me fait risquer l'ulcère si au moins un poil ne s'en échappait pas. Je vous prie de ne pas le prendre personnel; je crois que la raison de mon irritation vous apparaîtra au fil de mon exposé.

D'abord, me situer un peu à vos yeux: j'ai commencé à faire du théâtre à 15 ans, ce qui fait que dans quelques mois, il y aura 20 ans que je vis, dans tous les sens du terme, dans toutes sortes de milieux qui composent ce qu'on appelle **Le milieu**. Je dis ça parce que parfois on me regarde comme si je venais juste de quitter les couches. Deuxièmement, j'ai tout de même eu le temps, depuis mon adolescence, d'explorer un certain nombre de couloirs des merveilleux mondes des sciences, du droit et de l'administration, assez pour lire Lacan ou Morin sans dictionnaire, faire gagner du temps à des avocats étonnés et discuter des choses de la vie avec des courtiers. Je dis ça parce que "artiste" ça a tendance à ne pas faire sérieux. Et j'ai horreur qu'on ne me prenne pas au sérieux quand je sais de quoi je parle. Finalement, pour que vous n'alliez pas croire que je ne connais que ce qui se passe dans mes rêves ou sur ma rue, je vous dis que j'ai d'abord eu une formation comme acteur, que j'ai poursuivie à Paris, et que mes voyages m'ont amené à me faire des amis qui vont du révolutionnaire sandiniste au sociologue tunisien en passant par un polyglotte de 29 ans, maniaque de Husserl, parlant notamment le japonais médiéval. Bon.

" Dans le contexte québécois, l'élément le plus universel est constitué par le fait français que nous nous devons de développer en profondeur. C'est par notre culture plus que par le nombre que nous nous imposerons(...) Dans le domaine des arts, tout en participant au mouvement universel, nous tenterons de développer une culture qui nous soit propre (...). C'est par la langue et la culture que peut s'affirmer notre présence française sur le continent nord-américain."

La petite citation que je viens de vous lire est tirée du programme politique du parti libéral du Québec... en 1960.¹ Elle est tirée de l'article # 1 de ce programme, celui qui promettait la création d'un ministère des Affaires culturelles. C'est dire que dans l'esprit des hommes et des femmes qui ont lancé ce que nous appelons maintenant la Révolution tranquille, le soutien aux arts était prioritaire. Trente ans plus tard, trentel, la Révolution tranquille a joué tellement à fond, au Québec, que l'on commence très sérieusement à songer à démanteler ses acquis. Tout le reste du programme a été réalisé en grande partie: gratuité scolaire, gratuité des manuels scolaires, obligation de fréquenter l'école, allocation de soutien pour l'étudiant universitaire, écoles techniques, Commission Parent, création d'un ministère des Richesses naturelles, développement des industries de transformation et de l'industrie lourde, développement d'Hydro-Québec, réorganisation et modernisation de l'agriculture, soutien à l'agriculture, Office du crédit agricole, aide aux producteurs agricoles, assurance-récolte, développement du ministère du Commerce et de l'Industrie, établissement d'un plan directeur de développement du

¹ Georges-Émile Lapalme, *Pour une politique (Le programme de la Révolution tranquille)*, VLB Éditeur, 1988

réseau routier, amélioration du sort des pêcheurs, encouragement du tourisme, révision des allocations familiales, pension de vieillesse, pension aux invalides, aux aveugles, programme de prévention de la maladie et d'hygiène publique, assurance-hospitalisation, code du travail, tribunaux du travail, réforme des lois du travail, révision du statut de la femme mariée, création du ministère des Affaires fédérales/provinciales, convocation par Québec d'une Conférence inter-provinciale, rapatriement de la constitution, réforme du fonctionnarisme, réforme électorale, publication des débats de l'Assemblée nationale, contrôle des dépenses publiques, abolition des octrois discrétionnaires, répartition des revenus entre Québec et les municipalités, réforme des taxes et impôts. Et en 621... Nationalisation de l'électricité. Et la Caisse de dépôt. Et les Cegeps. Et l'immigration. Et les Affaires internationales. Tout a suivi. Tout le Québec, supporté par l'État, s'est développé. Tout, sauf ce qui était prévu à l'article I du programme: la culture et les arts.

Le 3 septembre 1964, Georges-Émile Lapalme, le premier à être nommé ministre de Affaires culturelles, démissionnait pour cause de manque de crédits accordés à son ministère. Il écrivait à Jean Lesage: *"... je crois que le temps est venu de cesser d'user ce qui me reste d'énergie dans de la paperasse qui d'ailleurs traîne pendant des mois et des mois avant de revenir devant moi pour m'apprendre que j'ai travaillé pour rien."*²

Je crois qu'en 1990, Georges-Émile Lapalme démissionnerait encore. Et je crois que bien des artistes, rien que pour l'exemple qu'il donne, démissionneraient aussi s'ils avaient le choix.

En proportion avec ce qui s'est passé dans toutes les autres sphères de la société québécoise, en regard du développement que, depuis trente ans, l'État québécois a supporté dans tous les secteurs, il n'est pas exagéré de dire que le MACQ est resté une coquille vide.

L'article 2 de la loi sur le MAC, portant sur les devoirs du ministre, dit: *"Le ministre doit favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur"*, mais ce n'est pas l'épanouissement que le ministre favorise depuis trente ans. À peine la survie.

Le Québec a fait sa révolution tranquille. Les libéraux, les unionistes et les péquistes ont joué à la chaise musicale. L'économie s'est effondrée et renippée à tour de rôle je ne sais combien de fois. Mais pour les arts, ça n'a jamais été le moment. Quand l'économie remonte, la priorité c'est de lui donner un coup de pouce. Quand elle s'effondre, on a des "chats" plus sérieux à fouetter. Pile, je gagne. Face, tu perds. L'État québécois ne fait pas, et n'a jamais fait, le minimum pour assurer le développement des arts. Si les arts se sont développés malgré tout, c'est parce que les Québécois sont fous raides, qu'ils ont le complexe d'Astérix et que leurs artistes leur ressemblent. Parce que les artistes ont appris à faire des miracles avec des bouts de ficelle. Qu'ils acceptent de travailler comme des dingues pour des salaires qu'aucun autre secteur d'activité ne pourrait considérer sans s'évanouir. Ce sont les artistes québécois qui font vivre les arts au Québec, de leur poche. Quand on dit à une conseillère dramaturgique allemande (dont le théâtre reçoit à lui seul au moins autant que tous les théâtres membres de TAI ensemble) que la responsable dramaturgique du Cead reçoit au moins cent textes sérieux par année, d'auteurs québécois et qu'il se crée cinquante textes par année sur nos scènes, elle manque de perdre connaissance. Eux, en ont cinq, des auteurs, en Allemagne. Quand Michel Vinaver, homme de théâtre français, veut faire une étude sur l'écriture dramatique en France auprès de tous les auteurs français, il rejoint moins d'auteurs que le Cead ne compte de membres, pour une population dix fois moindre.

² Adrien Gruslin, *Le théâtre et l'État au Québec*, VLB Éditeur, 1981

Et nos théâtres sont pleins. Et nos musées. Et nos galeries. Mais. Mais personne d'autre au Québec n'accepterait de travailler dans des conditions qui sont celles de nos artistes. Et je mets qui que ce soit au défi de rester aussi frondeur et aussi débrouillard que nos artistes et nos administrateurs avec si peu de moyens.

On entend dire, depuis quelques temps, qu'il y a beaucoup d'artistes au Québec; qu'il y en aurait même trop. C'est faux. C'est prendre la question par le mauvais bout. Il y a beaucoup d'artistes au Québec, oui, parce qu'il se passe plein de choses au Québec, que les gens du Québec ont plein de choses à se dire et plein de choses à dire à ceux qui vivent ailleurs. L'avenir du Québec ne sera jamais assuré. Et vivre sur la corde raide fait rêver, penser et risquer. C'est pour ça qu'il y a tant d'artistes au Québec. Même s'ils vivent et créent dans des conditions qui devraient donner honte au Québec de se prétendre un état avancé. Quand je rencontre des camarades musiciens, peintres, chorégraphes québécois dont on voit les photos partout et dont le Québec se dit si fier, j'en ai raz-les-ouïes que nous soyons tous tellement excédés qu'ils nous faut une heure avant de pouvoir parler de nos projets, après que nous ayons, encore une fois, constaté que grosso modo ça va aussi mal chez eux que chez nous. Ce n'est pas pour un quart de million dans un coin en plus ou en moins que les sculpteurs envient les autres ou sont enviés d'eux. Dans une grande assiette vide, il n'y a pas beaucoup de différence entre trois-quarts de pinotte et une pinotte et quart. Il y a cinq ans, le Cead m'a donné un petit perdiem pour aller à New York où une de mes pièces était en cours de traduction. Quand j'ai voulu changer le chèque, il s'est engouffré dans un grand trou qui gisait là dans mon compte. Et c'est un ami qui m'a avancé l'argent pour que j'aie tout de même à New York. Là, en plus d'assister à l'atelier, j'ai aussi écrit une pièce en six jours. Il fallait que je la finisse avant de revenir parce que je savais qu'à mon retour à Montréal, les créanciers m'attendaient et que je n'aurais pas la tranquillité pour la finir. Je l'ai finie. Elle a joué dans deux théâtres à Montréal, et, en anglais, à Ottawa, New York, Toronto, Edmonton, Vancouver. Il y a un mois et demi, à Londres, la Canada House a donné un gros party. Ma pièce, produite par des Anglais, venait de commencer dans le West End, le Broadway de Londres. D'après les gens de Canada House, c'est la première fois qu'une pièce canadienne joue dans le West End, produite par des Anglais. Tous les Canadiens de Londres se pétaient les bretelles et souriaient à s'en faire retrousser les oreilles. Il y a un agent londonien qui est venu me voir en courant comme une gazelle. Il s'est planté devant moi et il m'a dit: " Mais qu'est-ce qui se passe au Québec? On avait jamais entendu parler de vous, et puis coup sur coup, Édouard Lock, Robert Lepage, **Jésus de Montréal**, et là vous? Qu'est-ce que vous foutiez avant?" J'ai failli lui vider mon scotch, payé par le gouvernement canadien, sur la tête. Avant? Avant, on prenait notre élan. Tout nus. On croyait qu'on avait une place, chez nous. On travaillait. Pour des pinottes. Mais là, on commence à se dire, à force de voyager, à force de voir comment ça se passe ailleurs, que c'est pas si sûr que ça, qu'on en a une place chez nous. Après trente ans à se faire renvoyer d'une étude à l'autre. Et on se dit qu'on n'est pas plus fous que les autres. Et que si l'État, si l'ensemble des Québécois et Québécoises, ne trouve pas qu'on vaut plus que des pinottes, qu'on sert vraiment à rien sauf à attirer les touristes, et encore!, on se dit que si ce qu'on fait en vain depuis trente ans, il va falloir le recommencer auprès de citoyens corporatistes, en ayant à faire attention à pas brusquer le patron, en ajoutant le nom d'une marque de gomme baloune en bas de nos programmes ou d'un nettoyeur à sec en haut, ou d'un fabricant de canons au milieu, on serait peut-être aussi bien d'aller le faire là où ça paye, nous autres aussi. En France. En Angleterre. Aux États-Unis. Y nous prennent pas pour des quêteux, eux.

Je voulais dire ceci: pendant que tout le Québec se partageait la tarte, les artistes jouaient de la cuillère dans leur coin. Pendant trente ans. Si le Québec ne décide pas

avant peu que nous aussi nous avons le droit de nous assoir à table, on risque d'aller s'assoir ailleurs.

Et ne croyez pas que c'est une boutade. C'est commencé. Il y a des musiciens, des romanciers, des gens de cinéma que vous risqueriez d'avoir de la misère à rejoindre pour les faire s'assoir à cette table. À moins qu'ils ne soient de passage chez leurs parents. Il est trop tard. Il faut reculer les montres. Mais je ne suis pas naïf. Ça ne se fera pas plus aujourd'hui que lors des autres études et livres de toutes les couleurs. Et c'est dommage. Mais peut-être que si vous avez le cable dans dix ou quinze ans, sur PBS ou TV5, vous entendrez parler de l'art québécois, mais y est pas sûr que ça va s'appeler comme ça.

Je voulais dire un mot: Exode.

René-Daniel Dubois, auteur dramatique
et président du Cead

Juin 1990

**Compte rendu d'une rencontre de travail
tenue par la firme Samson/Bélair Deloitte & Touche**

à

Montréal

Le 21 juin 1990

Présences: André Coupet
 Guy DeRepentigny
 Lynda Otis
 de la firme Samson/Bélair Deloitte & Touche

Rémi Boucher, de la Maison-Théâtre
 René-Daniel Dubois et Hélène Dumas, du Centre des auteurs dramatique
 Michel Fréchette, de l'Ass. québécoise des marionnettistes (AQM)
 Jean Fortin, de l'Association des compagnies de théâtre (ACT)
 Gilbert Lepage, de Théâtres associés inc. (T.A.I.)
 Pierre MacDuff, du Conseil québécois du théâtre

Mise en situation

Un document intitulé *Atelier Théâtre - Fiche de travail* est remis aux personnes présentes pour fins de discussion. Ce document de 9 pages se divise de la façon suivante: *L'Offre \ la Demande \ Analyse de la structure des revenus et des dépenses \ Analyse de l'appui de l'État \ Constats et problématiques \ Questions*. De fait, seules les 4 premières pages (concernant les 3 premiers points) seront commentées par les personnes présentes, sans que soient abordés les chapitres relatifs à *l'Appui de l'État* ainsi qu'aux *Constats et problématiques*. Néanmoins, certaines des questions inscrites dans la dernière section du document auront été traitées de façon informelle au cours de la discussion.

De façon générale, les gens de théâtre expriment une méfiance face à l'image de "bonne santé" qui se dégage des chiffres apparaissant à la section *l'Offre et Analyse de la structure des revenus et des dépenses*. On estime nécessaire d'expliquer que cette apparente bonne santé du secteur est principalement imputable à l'autorestriction à laquelle ont dû se soumettre les compagnies théâtrales, celles-ci s'étant vu interdire par le ministère des Affaires culturelles, il y a quelques années, d'encourir le moindre déficit, à défaut de quoi leur subvention leur serait retirée.

Des compagnies pénalisées au plan artistique

Les compagnies se sont ainsi vues doublement pénalisées puisque, d'une part, elles devaient rogner sur la seule dimension compressible de leurs dépenses: les choix artistiques (pièces moins risquées, distribution réduite, production pauvre, etc.). D'autre part, les compagnies ont été privées, à cause de cette gestion serrée, des aides ponctuelles et non récurrentes octroyées par le gouvernement fédéral sous forme de subventions spéciales à la résorption des déficits. "Finalement, dit Gilbert Lepage, à force de se priver de tout on finit par ne plus manquer de rien..."

De fait et quoique non apparent, le prix à payer de cette conjoncture se révèle très cher: à toutes fins pratiques, la *direction artistique* des compagnies a progressivement fait place à une direction où prédominent les considérations administratives, et ce, dans un contexte où la pression -- et notamment celle du Ministère -- est énorme, et où les créateurs doivent toujours faire plus avec moins. Difficile, dans ce contexte, de parler de développement.

Après lecture, par René-Daniel Dubois, d'un texte de réflexion (ci-annexé) dont il est l'auteur, la discussion s'engage sur ce qui, pour les personnes convoquées, apparaît être les vrais enjeux de l'étude commandée par le Ministère à la firme Samson Bélair.

Un choix de société

Ainsi, les participants réitèrent-ils que **ce dont il est fondamentalement question, c'est de choix de société et de choix politiques que non seulement l'État doit prendre mais qu'il s'est engagé publiquement plusieurs fois à prendre, engagements qu'il n'a pas tenus.**

Le 1%

Ainsi, on rappelle les démarches, nombreuses, de la Coalition du monde des arts en vue d'obtenir du gouvernement du Québec qu'il verse, tel que l'a promis à plusieurs reprises le Premier ministre, un pour cent (1%) du budget du Québec au ministère des Affaires culturelles pour ses actuels champs d'intervention.

L'absence d'une véritable politique culturelle

On déplore l'absence d'une véritable vision d'ensemble du développement culturel. Pire encore, le discours de l'actuelle titulaire des Affaires culturelles marque un net recul en comparaison avec celui de madame Bacon. L'étude en cours sur le financement des arts, commandée par le Ministère, n'a à cet égard rien pour rassurer les participants.

On estime que l'appareil ministériel est disproportionné par rapport aux sommes en cause. On rappelle que la masse principale du budget des Affaires culturelles ne va pas aux programmes (ni, conséquemment, aux artistes).

On trouve absurde que les bourses aux artistes -- dont les montants sont, au demeurant, fort modestes -- soient impossables.

Trop d'organismes?

À la demande des consultants, réponse est faite qu'il **n'y a ni trop d'organismes ni trop de compagnies de théâtre.** On rappelle notamment que la qualité ne peut procéder que de la quantité, conjuguée à un soutien récurrent et croissant visant **la consolidation des organismes.**

La levée de fonds et le programme d'appariement

On souligne la difficulté pour le théâtre, particulièrement pour celui qui ne s'adresse pas *a priori* à un large auditoire, de procéder à une levée de fonds auprès des entreprises privées, d'autant que le Québec n'a pas de tradition de mécénat culturel. On rappelle que le gouvernement québécois n'a guère prêché par son exemple lorsqu'il a annoncé la création d'un fonds d'*appariement*, en 1987, pour finalement reculer devant l'ampleur des sommes que les entreprises avaient réussi à aller chercher en faisant notamment valoir que ces dernières se verraient doublées par l'injection d'un montant équivalent de la part du MAC.

Non seulement le gouvernement n'a pas tenu parole, non seulement l'effort considérable des organismes culturels n'a pas été rétribué à la valeur convenue mais l'impact se sera révélé négatif puisque cette pénétration n'a pu être poursuivie. **Enfin, on rappelle que, pour les petits organismes -- soit pour la plus grande partie des compagnies de théâtre - les infrastructures sont à ce point déficientes qu'il en coûte plus cher, en temps et en personnel, de solliciter les entreprises privées que ce que rapporte cette sollicitation.**

La diffusion du théâtre

On déplore également que la diffusion des productions théâtrales soit mal soutenue: insuffisance des équipements (lieux théâtraux) et absence de réseaux. On soulève également la délicate question de la formation, estimée généralement insuffisante, des diffuseurs en région.

Les municipalités et les arts

On souligne qu'à l'exception de la Communauté urbaine de Montréal, l'apport municipal au soutien des arts est mince lorsqu'il n'est pas inexistant. On s'inquiète des effets de la gratuité des spectacles offerts par les municipalités ou lors de festivals, tant à cause de la perception symbolique que le public a alors du produit offert que de la concurrence déloyale que ces pratiques risquent d'occasionner.

Conclusion

Enfin, un signal d'alarme est donné: devant tout le talent dont sont capables les artistes québécois, le gouvernement se révèle un bien mauvais gestionnaire, préférant laisser dormir cette ressource et gaspiller le potentiel de ses artistes, lesquels doivent consacrer une énergie folle à se concerter, siéger au sein des conseils d'administration de leur compagnie ou des organismes qui les représentent, répondre aux consultants qui se suivent et se ressemblent, etc., plutôt que de consacrer ce temps à leur art, en perfectionnement ou en recherches. Pourtant, malgré ce contexte largement défavorable, le théâtre québécois continue de s'affirmer comme l'un des plus dynamiques et talentueux au monde, et ses créateurs et les oeuvres de ceux-ci sont reconnus à l'étranger, où ils font la fierté du Québec. Mais à quel prix.

Un mot domine la rencontre, et la conclue: MENACE D'EXODE.

Pour sa part, le directeur du CQT s'engage à faire parvenir aux consultants une copie de l'étude déposée au ministère des Affaires culturelles par Théâtres associés inc. et Théâtres unis enfance jeunesse (TUEJ), celles-ci présentant à la fois les problématiques respectives de ces deux secteurs ainsi que leurs principales attentes à l'endroit du Ministère.

Recommandations
du
Conseil québécois du théâtre
au
Groupe-conseil sur le projet de politique culturelle au Québec

Mars 1991

Mesdames et Messieurs du Groupe-conseil,

Vous nous avez convoqués pour entendre nos commentaires à propos du rapport sur le financement des arts commandé par le ministère des Affaires culturelles à la firme Samson-Bélair, Deloitte & Touche.

Considérant votre mandat et le fait qu'il a été rendu public dans le même souffle que ce rapport, nous déduisons de cette convocation que vous *paraîssez* désireux de vous inspirer de ce rapport pour définir une politique culturelle et artistique pour le Québec.

Or, l'évaluation que fait le Conseil québécois du théâtre de l'étude Samson-Bélair est à l'effet que les conséquences qu'aurait l'application confluente de la plupart des recommandations seraient de trois ordres principaux:

- 1 Dans les communautés artistiques, l'essentiel des minces retombées profiterait d'abord aux gestionnaires - en tant que profession -, non aux artistes ni à la création.
- 2 La partie des retombées à n'être pas consommée par le modèle gestionnaire que l'on aurait ainsi établi, et une partie du soutien actuel seraient accaparées
 - a soit par les organismes de préservation ou de diffusion des oeuvres dites classiques, c'est-à-dire répondant aux canons; d'où risque d'académisme,
 - b soit par les organismes de promotion ayant déjà pour raison d'être la diffusion rentable sur une grande échelle c'est-à-dire, surtout par les diffuseurs privés de produits culturels commerciaux.
- 3 Malgré le fait qu'ils ne recueilleraient, au mieux, que la portion congrue de ces hypothétiques retombées positives, mais que vraisemblablement ils verraient leur situation se précariser davantage encore, les artistes de création devraient pourtant apporter une contribution massive à la mise en oeuvre des recommandations. Si tous les secteurs n'en bénéficiaient pas, tous y seraient soumis. Ceci implique, en termes concrets, un appauvrissement global accru doublé d'une responsabilité spécifique augmentée. Déjà, la sous-représentation des artistes au sein de votre comité constitue un signe de cette détérioration de notre statut, que nous redoutons.

La totale absence de la moindre mention concernant la musique contemporaine de création, dans le chapitre consacré au portrait des milieux musicaux, par exemple, (qu'aurait-on dit de la dramaturgie québécoise, il y a trente ans?), ou le portrait paradoxal du milieu de la danse (fréquentation à la baisse mais Montréal, capitale de la danse tout de même) et l'emphase mise sur les industries culturelles sont, eux-aussi, hélas, éloquentes.

En théâtre, ainsi qu'une simple lecture en parallèle permet de le constater, les recommandations formulées changeraient peu de choses à la situation, et pourtant l'énoncé de la problématique est ici particulièrement rose, en tout cas en regard de la réalité que l'Étude prétend décrire. Notons, par exemple, que cet énoncé ne dit rien de la situation des organismes, associations et regroupements, capitaux dans notre pratique, et rien non plus sur l'aide aux artistes individuels - les auteurs, par exemple, ou les metteurs en scène, pourtant essentiels au développement de notre dramaturgie nationale.

Si, à cet accroissement, pour les artistes, du support qu'ils apportent déjà à leur art - et qui fait d'eux les premiers mécènes du Québec (réalité que l'Étude néglige d'aborder) - nous ajoutons la volonté énoncée récemment par le Congrès des États-Unis d'inclure la culture dans les prochaines négociations du libre-échange, il apparaît que les recommandations prescrites par Samson-Bélair sont non seulement erronées mais surtout extrêmement dangereuses. Puisque, à terme, seul un soutien massif de l'État à la culture peut permettre d'empêcher le Québec de devenir un simple marché américain, ainsi que nous l'avons déclaré à la Commission Bélanger-Campeau. Or, le rapport Samson-Bélair ne fait, justement, que du marché le critère ultime, pavant la voie à notre prise en charge par une autre industrie.

Néanmoins, considérant que la pensée mécaniste qui a présidé à la rédaction de cette étude est en contradiction avec l'objet même de la création artistique - c'est-à-dire le sens de la vie.

Voici ce que, dans ces conditions, nous pensons de ce rapport:

- qu'il ne constitue, ni de près ni de loin, en aucune façon, le résultat d'un exercice approprié pour permettre d'élaborer à partir de lui une politique culturelle digne de ce nom.

On ne fait pas une étude de financement avant d'avoir défini les objectifs que l'on entend rencontrer. Ça ne tient pas debout. On définit d'abord des objectifs et ensuite, ensuite seulement, on songe à financer leur réalisation de la meilleure façon possible.

Qui, dans cette, salle, accepterait de financer un projet dont le but serait de découvrir quelque chose à faire avec l'argent qu'on aurait déniché? Personne. À moins.

À moins d'avoir l'intention de *récupérer cet investissement*. À moins de savoir d'avance que ce n'est pas vraiment comment cet argent sera dépensé qui importe, mais le fait que cette dépense permettra de mettre la main sur ... autre chose.

Notre question est celle-ci: Pourquoi nous oblige-t-on à nous prêter à cet exercice futile de fournir des éléments correctifs à un rapport dont l'objet même interdit de croire qu'il puisse se situer en amont d'une réflexion politique?

Voici notre réponse à cette question et, du même coup, notre appréciation du présent exercice:

- Nous croyons que ce groupe-conseil, comme le rapport Samson-Bélair, participe d'une tentative, de la part du gouvernement du Québec, pour forcer les milieux culturels et artistiques à lui accorder leur appui dans une entreprise qui ne concerne que subsidiairement - et encore! - une volonté d'arriver à formuler une politique de développement culturel et artistique digne de ce nom. On se sert de nous. On se sert de vous. Mais dans quel but?

Lorsqu'a été connue la nouvelle que Madame Robillard, alors aux Affaires culturelles, avait passé le contrat que l'on sait avec la firme d'experts que l'on sait, les artistes et les organismes de théâtre, partagés entre le fou-rire et l'atterrement, ont dit: "Bon, ça recommence. C'est pas vrai? Pas encore? Pas après Lapalme qui claque la porte; le Livre Blanc de Laporte qui se fait placer sur une tablette; Jean-Noël Tremblay qui recommence; Marcel Rioux qui étudie l'enseignement des Arts puis qui préside le Tribunal de la Culture; L'Allier qui compulse et déclare, en 1976: "Le temps presse. Il faut rénover la politique culturelle du Québec et multiplier les budgets qui lui sont consacrés"; Laurin qui redéfinit... et étale les mandats; Clément Richard qui enquête et optimise; Madame Bacon qui promet... puis disparaît; sans compter les thèses, les rencontres, les colloques, les livres, les sommes, les recherches, les instituts, les mémoires, les affiches, les menaces de grèves? Pas encore?"

Mais nous nous sommes encore dit - ces mots ont été réellement été prononcés -: "Les absents ont toujours tort. Allons-y tout de même, autrement ils vont raconter n'importe quoi et nous n'aurons même pas le droit de répondre, alors que si on y va, ils vont raconter n'importe quoi quand même mais, au moins, on pourra au cours de la ... de la quoi? Qu'est-ce qu'ils vont bien pouvoir inventer, cette fois-ci, pour noyer le poisson? Livre Bleu? Livre Vert? Drabe? Jaune? Non, non: *commission parlementaire*. C'est ça: on pourra au moins leur répondre en... *commission parlementaire*, qu'on est pas d'accord."

Il faut croire que nous avons encore des choses à apprendre de la vie politique: nous n'avions pas prévu le présent groupe-conseil, AVANT la *commission parlementaire*...

Ainsi, nous avons trop de respect pour vos facultés pour croire que l'on puisse vous demander sans que nous ne sourcillions:

- Voici un plan de financement. Maintenant, trouvez-nous ce qu'on doit financer.

Alors? Quel est le but de cet exercice, auquel nous sommes re-re-re-re-conviés?

Si ce que vous désirez vraiment, c'est d'être mis en contact avec l'éventail des besoins essentiels des milieux artistiques - des besoins auxquels il a été refusé de répondre, dans certains cas depuis des décennies -, la première étape de votre recherche sera facile à franchir: arrachez des formulaires de demande de bourses et de subventions du MAC les pages qui constituent l'essentiel de ces formulaires, qui n'ont aucune utilité autre que bureaucratique mais qui sont porteuses d'un discours: celui de la gestion, seul critère sacré. Ainsi épurés, envoyez-les, ces formulaires, aux artistes, aux théâtres, aux organismes.

Demandez simplement:

- Décrivez votre projet.

Lorsque vous aurez dépouillé le courrier reçu en réponse, comparez-en la teneur avec l'image que l'État québécois prétend donner actuellement de son soutien aux arts. Vous vous rendrez compte de ce que, depuis que le Ministère existe, l'une de ses fonctions essentielles a été non pas de stimuler la création *mais de la contenir*. Ce n'est pas d'aujourd'hui, que d'aucuns considèrent qu'il y a trop de "joueurs de piano", au Québec: Maurice Duplessis le disait déjà. Ayant constaté cela, demandez-vous si les recommandations centrales du rapport Samson-Bélair, qui parlent de "contingentement de l'offre", méritaient vraiment que l'on dépense 100 000\$ pour suggérer au MAC de faire ce qu'il fait déjà fort bien depuis sa création...

Si ce que vous désirez, c'est plutôt de vérifier que ce qu'ont dit les organismes de théâtre lors de la consultation de Samson-Bélair, se retrouve vraiment dans les pages du rapport, vous trouverez ci-joint un résumé de ce que nous avons déclaré lors de notre comparution, rédigé dans les jours qui ont suivi et envoyé aux consultants. Vous y lirez que les porte-parole des organismes théâtraux ont dit aux gens de Samson-Bélair qu'ils en avaient assez des tentatives visant à les faire servir de caution à des entreprises d'évacuation du sens des projets artistiques. Nous refusons de servir à cela. Comparez, cette fois-ci, ce que nous avons dit et ce qui a été tiré de notre discours. Vous constaterez que les craintes des organismes étaient justifiées, puisqu'ils ont servi, encore une fois, à la justification d'un point de vue qui n'est pas le leur. Pis encore: on s'est servi d'eux comme d'une mine d'arguments destinés à étayer un point de vue diamétralement opposé à celui qu'ils ont exprimé le matin où ils ont comparu.

Avant même de nous rencontrer, les rédacteurs du rapport Samson-Bélair croyaient déjà qu'il y a trop d'artistes au Québec. Ils nous l'ont dit. En autant de mots. Nous leur avons répondu: c'est faux. Et leur rapport dit: c'est vrai.

Ils ont aussi dit:

- Une industrie ça se structure, ça se dégraisse.

Et encore:

- Nous savons bien que l'essentiel de votre apport à la société n'est pas d'ordre industriel. Mais nous n'avons pas d'outillage pour l'évaluer, cet essentiel.

Autant dire qu'ils se déclaraient incapables d'en tenir compte. De l'essentiel...

Non seulement nous sommes habitués à recevoir de tels traitements, à entendre de tels discours, mais nous leur avons même prédit, ce matin-là, aux experts, ce qu'ils feraient; nous leur avons dit: "Nous croyons que vous n'allez pas contribuer au développement de la culture et des arts, alors que pourtant le temps presse, comme il n'a jamais cessé de presser, depuis trente ans. Si votre rapport va dans le sens du rattrapage de trente ans de retard, votre commanditaire va l'enterrer avec ceux de vos prédécesseurs. S'il va dans le sens de ce que le Conseil du Trésor veut entendre, on l'appliquera...". Cette mise au point étant faite, nous avons pourtant fait nos devoirs: nous avons répondu à leurs questions. Et ils ont fait précisément ce que nous leur avions prédit qu'ils feraient. Il y a des gens qui sont tellement prévisibles que c'est à pleurer. Peu importe, nous aurons bientôt, au moins un lieu où rire. Mais attention ça ne sera pas une subvention. Ce sera un investissement...

Toutes ces études qui tournent à vide, ces comités ayant pour mandat de préparer des agendas pour les calendes grecques, ne tiennent pas debout.

Laissons donc de côté les leurres et venons-en à ce que nous croyons être l'enjeu véritable de l'exercice en cours:

Considérons d'abord qu'historiquement, les hommes et les femmes politiques, au Québec, se sont généralement servi du discours sur les arts et la culture à des fins qui ne prenaient pas en compte, sinon de façon abstraite voire accessoire, un réel développement culturel, ce discours constituant plus souvent qu'autrement une fin en soi ou, dans certains cas, le prétexte à des menées discutables.

Considérons ensuite, que, malgré cette mise à contribution tous azimuts de l'importance affirmée des arts et de la culture, ces domaines n'ont jamais reçu de l'État québécois le soutien nécessaire à leur développement, alors que la plupart des autres secteurs de la société québécoise recevaient, eux, durant la même période, un soutien plus approprié. Considérons enfin qu'en vertu d'un hasard hautement digne de mention, alors que l'actuel gouvernement québécois a promis depuis des années d'augmenter substantiellement son soutien aux arts et à la culture - mais s'est toujours défilé sans tenir parole -, tout à coup il s'élance au combat, sabre au clair, pour RÉCLAMER du gouvernement fédéral les sommes que celui-ci investit à ce chapitre au Québec.

Voici l'interprétation que nous faisons de la tenue des présentes audiences, de celle de la Commission parlementaire annoncée et des reports qui ne manqueront vraisemblablement pas de s'ajouter par la suite:

L'objectif de ces manoeuvres est maintenant devenu de récupérer des sommes qu'Ottawa consacre à la culture; mais, advenant qu'elles soient récupérées, de ne plus en utiliser qu'une fraction pour le soutien des arts et de la culture.

Encore une fois, on se sert de nous. Les appâts se sont autrefois appelés, parfois à leur corps défendant, Lapalme, L'Allier. Plus récemment, Coupet et De Repentigny. Aujourd'hui, ils portent vos noms. Et si nous mordons, demain, nous disposerons de moyens encore plus réduits ou éternellement stagnants pour mener à bien notre tâche. Certains riches, au Québec, trouveront bien le moyen, à même les sommes dégagées, de devenir encore plus riches. Et les artistes, généralement plutôt pauvres, le deviendront, eux aussi; un peu plus encore.

Alors? Nous ne jouons pas.

Des artistes ont, depuis trente ans, dit, redit, répété, crié, publié, ce que nous avons à dire. Déjà, à trente-cinq, quarante ans, plusieurs d'entre nous sont lassés à un tel point de s'entendre le répéter qu'ils choisissent de se taire. Alors, qu'y a-t-il tant à apprendre que l'on ne sache déjà, à force de redites.

De deux choses l'une:

Ou bien vous croyez sincèrement qu'il est possible de tirer un projet de politique de développement culturel et artistique d'un plan de gestion. Si tel est le cas, nous sommes d'avis que le rapport Samson-Bélair se suffit à lui même et saisissons mal le rôle exact de ce "comité des sages" devant lequel nous comparaissons.

Ou bien vous n'y croyez pas. Et il est de votre responsabilité:

- de refuser de vous plier à ce que le Ministère exige de vous
- de faire *tabula rasa* du théorème Samson-Bélair
- de poser les termes qui permettront de vraiment définir une politique culturelle et artistique
- d'enfin donner à ce presque pays un projet d'action culturelle et artistique, un vrai.

À défaut de quoi ce groupe conseil, semblable à ceux qui l'ont précédé sous d'autres dénominations, ne parviendra qu'à perpétuer le gaspillage de temps, de réflexion et d'énergie de ses membres et de tous ceux et celles qui ont consenti à comparaître devant lui, contribuant paradoxalement à faire se dégrader davantage encore la situation des arts au Québec bien que, nous en sommes convaincus, chacun de ses membres nourrisse en toute bonne foi des ambitions contraires.

En terminant, nous avons estimé pertinent de soumettre à votre réflexion le résumé liminaire du Mémoire que le Conseil québécois du théâtre, au nom de l'ensemble du milieu théâtral, a déposé devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

"La Révolution tranquille, dont a été évacué dès le début des années 60 l'un des aspects primordiaux, n'a pas rencontré l'un de ses objectifs essentiels: le plein épanouissement au Québec et le fort rayonnement à l'extérieur de la culture québécoise.

Si la Révolution Tranquille, une fois décérébrée, n'avait plus pour objet que l'enrichissement matériel, sans pensée, sans projet, d'un groupe dont la seule spécificité en tant que groupe est de ne pas parler la même langue que ses voisins mais de dire les même choses qu'eux avec un charming accent et des airs de vieille France Folklorique, en l'absence d'un véritable projet culturel, donc, c'est à dire d'un projet qui viserait à la réalisation d'une entreprise culturelle dans le monde - et non pas seulement à la survie de la langue -, le Québec ne semble pas justifié de faire tout le tapage politique auquel il a pris l'habitude depuis plus de vingt ans."

(p.j.: Annexes:
Composition du CQT
Propositions issues des Congrès du théâtre
Compte rendu de la rencontre du secteur théâtre avec les consultants de la firme Samson-Bélair)

Montréal, le 6 mars 1991

Le Conseil québécois du théâtre (CQT)

Le Conseil québécois du théâtre (CQT) représente toute la communauté théâtrale professionnelle du Québec, associations, compagnies et praticiens individuels. Élu par un congrès bisannuel réunissant tous ceux qui oeuvrent en théâtre à titre de professionnels, le conseil d'administration du CQT se compose de dix-sept (17) membres. Neuf (9) d'entre eux sont délégués par les associations professionnelles reconnues par le congrès, soit:

- Association des compagnies de théâtre (ACT)
- Association des producteurs de théâtre professionnel (APTP)
- Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)
- Association québécoise des marionnettistes (AQM)
- Centre des auteurs dramatiques (CEAD)
- Conseil supérieur de la formation en art dramatique (CSFAD)
- Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, conjointement avec Théâtres unis enfance jeunesse (MAQTEJ-TUEJ)
- Théâtres Associés inc. (TAI)
- Union des Artistes (UDA)

Quatre (4) autres membres, élus lors du congrès, représentent des compagnies théâtrales de statuts et de missions artistiques différentes. Enfin, quatre (4) autres membres élus équilibrent la composition de ce conseil et représentent les intérêts des artisans du théâtre, mais cette fois en tant que praticiens individuels. La composition du CQT assure ainsi un constant échange entre les groupes d'intérêts qui constituent le milieu théâtral professionnel. Lors du dernier congrès, tenu en mai 1990, les personnes suivantes ont été élues ou nommées (certaines d'entre elles ont été cooptées):

Le Conseil d'administration du Conseil québécois du théâtre

Normand Chouinard - président

comédien (représentant élu des praticiens individuels)

Ginette Noiseux - vice-présidente

directrice artistique (représentante des compagnies)

Rémi Boucher - secrétaire

administrateur (représentant délégué par la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et par Théâtres Unis Enfance Jeunesse)

Louise Fugère - trésorière

administratrice (représentante déléguée de Théâtres Associés inc.)

Jean-François Caron

auteur (représentant délégué par le Centre des auteurs dramatiques)

Yves Dagenais

comédien, directeur artistique (représentant élu des compagnies)

René-Daniel Dubois

auteur (représentant élu des praticiens individuels)

Jean-Jacques Dugas

comédien (représentant élu des compagnies et des régions)

Michel Fréchette

marionnettiste (représentant délégué de l'Association québécoise des marionnettistes)

Bernard Gilbert

administrateur (représentant élu des praticiens individuels et des régions)

Jean Gervais

éclairagiste (représentant délégué du Conseil supérieur de la formation en art dramatique)

Claude Goyette

scénographe (représentant délégué par l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec)

Louise LaHaye

auteure (représentante élue des praticiens individuels)

Michèle Léger

administratrice (représentante déléguée par l'Association des producteurs de théâtre professionnel)

Danielle Lépine

comédienne (représentante élue des compagnies)

Luce Pelletier

comédienne (représentante déléguée de l'Association des compagnies de théâtre)

Danielle Roy

comédienne (représentante déléguée par l'Union des Artistes)